

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission du tourisme et du patrimoine

Lundi 15 juin 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
PROJETS ET PROPOSITIONS	1
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;	
Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 7) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 7).....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle.	
Exposé de Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Discussion générale.....	9
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Pécriaux – Mme Patricia Van Walle – Mme Sabine Roberty – Mme Sylvie Muratore – M. Maxime Daye – M. Grégory Chintinne – M. Guillaume Soupart – Mme Armelle Gysen.	
REPRISE DE LA SÉANCE	18
PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)	18
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;	
Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 7) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 7).....	18
Discussion générale (Suite).....	18
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Lescrenier, Ministre – Mme Sophie Pécriaux – Mme Sylvie Muratore – M. Maxime Daye – M. Grégory Chintinne – Mme Caroline Desalle – Mme Armelle Gysen.	
Vote.....	25
Confiance au président et au rapporteur.....	25
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	25
Question orale de M. Guillaume Soupart à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les risques de disparition du patrimoine culturel ».....	25
Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les dégâts sur les biens patrimoniaux à la suite des intempéries ».....	26
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	

Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'inauguration du Centre de conservation et d'étude de l'AWaP à Suarlée ».....27

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Loris Resinelli à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le feu vert pour le dépôt des dossiers de subvention pour la création d'aires de motor-homes en région du Centre »..... 29

Intervenants : Mme la Présidente – M. Loris Resinelli – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Guillaume Soupart à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le développement du tourisme dans les vignobles de Wallonie ».....30

Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 31

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....31

LISTE DES INTERVENANTS..... 32

ABRÉVIATIONS COURANTES.....33

COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Patricia Van Walle, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 32 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**Projet de décret
contenant le premier ajustement du budget
général des dépenses de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 2026
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1)**

**Exposé particulier afférent aux compétences de
la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la
Petite Enfance
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 7) et
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 7)**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences de la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 7) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 7).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je propose Mme Gysen comme rapporteuse.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, Mme Gysen est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames et Messieurs les Députés, le contexte budgétaire que nous connaissons reste exigeant. Les contraintes qui pèsent sur nos finances publiques sont toujours bien réelles et impliquent rigueur, lucidité et sens des responsabilités. L'ajustement budgétaire que je vous présente aujourd'hui n'est pas seulement un exercice de correction technique. Il est aussi et surtout un moment de vérité politique, celui qui consiste à opérationnaliser au mieux les moyens dont nous disposons. Il constitue une étape de consolidation et d'accélération des politiques engagées dans une logique de résultats, mais surtout d'impact concret sur le terrain.

Plus que jamais, mon maître-mot demeure l'efficacité. J'entends par là optimiser l'utilisation des ressources disponibles pour consolider les priorités, sécuriser les acquis et amplifier les dynamiques positives. Être efficace, c'est oser se remettre en question, c'est mesurer les résultats et c'est innover quand c'est nécessaire.

Nos contraintes budgétaires sont une difficulté, mais ce n'est pas une fatalité. C'est une invitation à être plus exigeant, plus stratégique et plus cohérent. C'est précisément ce que traduit cet ajustement 2026 avec une montée en puissance opérationnelle. L'ajustement 2026 traduit précisément cette approche : consolider les politiques engagées là où les besoins sont confirmés, adapter les moyens aux réalités opérationnelles et accélérer la mise en œuvre de projets attendus par les citoyens, mais aussi par les acteurs de terrain.

Permettez-moi d'abord d'évoquer brièvement les principales adaptations du dispositif budgétaire.

Tout d'abord, l'ajustement permet l'approbation des budgets actualisés de l'AWaP et de Tourisme Wallonie afin d'intégrer les évolutions intervenues en cours d'exercice.

Ensuite, un élément mérite d'être souligné : l'indexation de la dotation à la Communauté germanophone en matière de patrimoine, qui avait été suspendue à l'initial, est rétablie à l'ajustement. J'y reviendrai dans quelques instants quand j'évoquerai le budget ajusté de l'AWaP.

J'en arrive aux dépenses inscrites au budget wallon.

Vous aurez toutes et tous constaté que les seules variations par rapport à l'initial 2026 sont inscrites au programme 17.095, dédié presque exclusivement aux infrastructures de la petite enfance, avec une augmentation de 14 434 000 euros en crédits d'engagement et de 5 294 000 euros en crédits de liquidation, dont 1 000 euros accessoirement consacrés à l'indexation de l'intervention régionale versée à la CIDE, la Convention internationale des droits de l'enfant.

Ces moyens nouveaux complètent ceux déjà obtenus à l'initial – pour rappel, 8 millions d'euros en crédits d'engagement et 4 millions d'euros en crédits de liquidation – alors inscrits sur le domaine fonctionnel 095.017. L'ensemble de ces nouveaux moyens sont ventilés à présent sur des domaines fonctionnels en fonction de la nature économique des bénéficiaires, soit le domaine fonctionnel 095.003 pour le secteur privé et donc les ASBL, le domaine fonctionnel 095.005 pour les CPAS et le domaine fonctionnel 095.008 pour les communes.

Il s'agit évidemment à ce stade d'une ventilation prévisionnelle théorique qui va évoluer en fonction des projets qui seront déposés et sélectionnés par le Gouvernement. En effet, s'il est un domaine où cet ajustement marque une inflexion claire, c'est celui de la petite enfance.

La politique que je porte en matière de petite enfance repose sur une conviction simple : nous devons sortir d'une logique qui consiste uniquement à compter les places créées – même si nous devons bien entendu le faire aussi. Notre responsabilité est bien plus large : elle consiste à garantir durablement aux familles un accès à une place d'accueil de qualité lorsqu'elles en ont besoin. Cette approche part d'un constat préoccupant : malgré les investissements importants consentis ces dernières années, la Fédération Wallonie-Bruxelles est passée de 46 975 places d'accueil, en 2019, à 44 882 places d'accueil fin 2025. Autrement dit, nous avons perdu plus de 2 000 places en quelques années. Cette réalité nous oblige à repenser notre action. Créer des places reste bien entendu indispensable, mais cela ne suffit plus. Je veux également préserver celles qui existent et

réformer les mécanismes qui fragilisent aujourd'hui le secteur.

La première priorité est donc de sauvegarder les places existantes. Pendant longtemps, la question du maintien des places a été moins visible que celle de la création. Pourtant, les travaux menés par le SPW et l'ONE montrent qu'il s'agit désormais d'un enjeu majeur. Le cadastre réalisé fin 2025 relève que de nombreuses places sont potentiellement menacées au cours des prochaines années au niveau de leurs infrastructures, soit parce qu'elles sont confrontées à des problèmes de non-conformité – vis-à-vis de l'ONE, de l'AFSCA ou des services incendie –, soit parce qu'elles se trouvent dans des bâtiments qui sont identifiés comme vétustes.

Derrière ces constats, il y a bien entendu des risques de fermeture, des équipes qui travaillent dans des conditions difficiles et des familles qui pourraient perdre leur solution d'accueil.

C'est la raison pour laquelle j'ai fait du maintien des places un axe central de la législature. Dès 2025, un appel à projets d'urgence a, comme vous le savez, été lancé afin d'intervenir sur les situations les plus critiques. Il a suscité 156 candidatures pour plus de 41 millions d'euros de travaux. Une première sélection a permis de soutenir les projets les plus urgents, et cet effort se poursuit en 2026. Ces dossiers ont mobilisé plus de 11 millions d'euros engagés sur 2025 et 2026. Surtout, nous lançons désormais la première programmation quinquennale de rénovation des infrastructures de la petite enfance, prévue par le décret du 16 novembre 2023. Nous devons éviter des fermetures ; améliorer la sécurité et la salubrité des bâtiments ; réduire les coûts énergétiques ; préserver durablement les capacités d'accueil existantes.

Une étape importante a été franchie début de ce mois avec l'adoption, en troisième lecture par le Gouvernement, de l'arrêté modifiant l'arrêté du 2 mai...

(Absence d'enregistrement)

...des équipements des milieux d'accueil de la Petite Enfance, qui poursuit notamment un objectif de simplification administrative. Il est en effet important, voire majeur, d'alléger la charge pour les porteurs de projet, en tenant compte des constats posés dans le cadre du plan Équilibre. Le lancement de l'appel à projets « Rénovation », qui s'inscrit dans la suite des 1 200 places sauvées l'année passée, devrait suivre à la fin de ce mois. Sur cinq ans, notre ambition est de sauvegarder à travers ces appels à projets « Rénovation » plus de 4 500 places potentiellement menacées de fermeture. C'est un tournant fondamental puisque nous passons d'une logique d'urgence à une logique structurelle de programmation, avec un cadre stabilisé par les opérateurs, qui auront toutefois chaque année l'opportunité d'actualiser leurs demandes ou

d'introduire une nouvelle demande, avec une sélection qui sera opérée chaque année par le Gouvernement, selon les critères fixés dans cette programmation.

Cependant, sauvegarder des places, ce n'est pas uniquement rénover les bâtiments, c'est aussi, vous en conviendrez, anticiper les difficultés économiques rencontrées par certains milieux d'accueil afin de renforcer leur viabilité à long terme. C'est pourquoi, par rapport au fonctionnement des crèches et des milieux d'accueil de manière générale, j'ai souhaité développer un outil de diagnostic économique et financier, et ce, avec l'appui de Wallonie Entreprendre et de UNIPSO. Cet outil va être déployé par ces deux acteurs, mais aussi par l'ONE et avec l'appui des coordinations locales. Notre objectif est d'identifier plus rapidement les structures fragilisées, comprendre leurs difficultés et intervenir avant que celles-ci ne conduisent à des fermetures. Je suis convaincue qu'il vaut toujours mieux prévenir une fermeture que tenter d'en réparer les conséquences.

Tous les acteurs sont aujourd'hui confrontés à des défis importants, mais nous devons aussi regarder les réalités en face. Les pertes de places enregistrées ces dernières années concernent principalement les structures non subventionnées ou faiblement subventionnées. Cela ne signifie, bien entendu, pas qu'il faut opposer les modèles : jamais, jamais, jamais. Les difficultés du secteur ne s'arrêtent pas à la frontière entre le subventionné et le non subventionné. Cela signifie qu'il faut être capable d'apporter des réponses adaptées aux difficultés rencontrées par chacun d'eux. Mon ambition est claire : préserver toutes les places d'accueil de qualité dont les familles ont besoin, quel que soit le modèle d'accueil concerné.

La deuxième priorité est de créer de nouvelles places. Cette ambition passe d'abord par la réussite du plan Équilibre. Celui-ci représente plus de 3 100 nouvelles places en Wallonie et constitue aujourd'hui le principal levier de développement de l'offre d'accueil. Face aux difficultés rencontrées par certains porteurs de projet dans un contexte marqué par l'inflation et l'augmentation des coûts de construction, le Gouvernement a pris plusieurs décisions importantes, comme cela vous avait déjà été précisé :

- un complément de financement de 10 000 euros par place ;
- un accompagnement renforcé des porteurs ;
- un suivi rapproché pour ces projets.

Mon objectif est de transformer les décisions de financement dans le cadre du plan Équilibre et les transformer en concrétisation effective de places proposées aux familles.

Fin mai, 1 108 places sont effectivement ouvertes et opérationnelles, dont 1 048 sur le volet financé par l'Europe. Les dernières prévisions estiment le nombre de places opérationnelles au 31 août cette année – sur ce

volet européen – à 1 713 places. Nous restons donc tout à fait confiants dans l'atteinte de la cible de 1 700 places fixée par l'Europe. Conserver la participation financière de l'Europe, qui s'élève à 62 millions d'euros, reste une de mes priorités. Pour le solde, nous devons bien entendu poursuivre nos efforts pour accompagner chaque porteur de projet dans la concrétisation effective de son dossier.

Cependant, la création de places ne peut pas reposer uniquement sur les dispositifs actuels. Nous préparons déjà la prochaine étape avec un nouveau programme de création de 2 000 places, fondé sur un niveau de soutien mieux adapté aux réalités économiques du secteur. Nous développons aussi des modèles plus innovants. C'est dans cette perspective que j'ai lancé une expérience pilote de création de mini-accueils. Développé conjointement par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, le modèle repose sur des structures de proximité composées de deux accueillantes pour huit enfants et est rattaché à un service d'accueil d'enfants. Il permet de mobiliser plus facilement des bâtiments existants, de réduire les coûts d'investissement et d'accélérer la création de places dans les territoires où les modèles traditionnels sont plus difficiles à déployer.

Cela vaut tant pour les régions rurales que pour les régions urbaines. L'objectif est la création et l'opérationnalisation effective de près de 350 places supplémentaires d'ici 2028 en Région wallonne. Cette expérience pilote constitue la première traduction concrète des travaux menés sur les modèles innovants de création de places et permettra d'évaluer de nouvelles approches plus souples, plus rapides et mieux adaptées aux besoins des familles et aux besoins des territoires.

Nous ne sommes plus dans l'analyse, mais cette fois, nous sommes dans l'action. Il ne s'agit plus uniquement d'une réflexion, mais d'un outil concret de transformation du secteur. J'ai sollicité que soient inscrits des moyens additionnels significatifs pour soutenir ces appels à projets, tant au niveau du maintien que de la création de places, à hauteur de plusieurs millions d'euros, soit 14,4 millions en crédits d'engagement et 5,3 millions d'euros en crédits de liquidation. C'est un signal clair : la petite enfance est une priorité budgétaire et sociétale, au-delà du plan Équilibre qui se poursuit et qui reste un pilier central.

L'ajustement 2026 confirme aussi les moyens nécessaires à la couverture des points APE du plan Équilibre, qui sont complétés sur les crédits du ministre de l'Emploi, dans la mesure nécessaire au rythme d'ouverture effective ou estimée des places. Le montant obtenu à l'initial 2026, 6 264 000 euros, a ainsi été complété de 2 122 000 euros à l'ajustement. Nous passons donc d'une phase d'analyse à une phase de déploiement opérationnel, avec des appels à projets concrets dès 2026.

Enfin, troisième priorité : préparer les réformes structurelles dont le secteur a besoin. Je vous en touche quelques mots, même si cela vise ici plus mes compétences en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les analyses menées ces derniers mois, notamment à travers les constats de l'enquête BDO et les travaux de la *task force*, montrent que les difficultés actuelles ne sont pas uniquement liées au manque de moyens financiers. Elles trouvent aussi leur origine dans des mécanismes qui sont devenus trop complexes, des coûts d'infrastructure de plus en plus élevés, des délais administratifs beaucoup trop longs et des modèles économiques parfois fragilisés. C'est pourquoi nous avons engagé, avec l'ONE, Wallonie Santé, les fédérations du secteur et les partenaires sociaux, un important travail de réflexion sur l'avenir du système. L'objectif est de construire un modèle plus efficace, plus souple et plus soutenable. Cela passe notamment par une réduction des coûts de construction, une simplification des procédures, une meilleure mobilisation des infrastructures existantes, le développement de partenariats avec les employeurs et les acteurs territoriaux, mais aussi une réflexion sur les mécanismes de financement des milieux d'accueil.

Cette réforme doit également intégrer la question essentielle de l'attractivité des métiers, car aucune politique ambitieuse de création de places ne pourra réussir sans personnel qualifié pour les faire vivre. Au fond, la stratégie que je porte peut se résumer simplement en trois axes : sauvegarder les places qui existent aujourd'hui, créer les places dont les familles ont besoin pour demain et réformer le système pour garantir sa pérennité. C'est une approche globale qui doit permettre à la Wallonie de retrouver durablement une dynamique positive en matière d'accueil de la petite enfance.

En matière de tourisme et de patrimoine, aucune modification n'est opérée dans le cadre de cet ajustement sur les montants dédiés aux subventions de fonctionnement versées à l'AWAP, donc inscrite sur le programme 16.082, et à Tourisme Wallonie et à VisitWallonia, inscrite sur le programme 09.018, qui sont maintenues en l'état. Cela ne signifie pas qu'il ne se passe rien, bien au contraire. En matière de tourisme, l'année 2026 est également une année charnière, celle de la concrétisation. Le tourisme n'est pas un secteur accessoire, c'est, je vous le rappelle régulièrement, un moteur économique, un levier d'attractivité et un facteur de cohésion territoriale.

Si VisitWallonia ne présente pas de budget ajusté, son budget initial restant d'actualité, le budget de Tourisme Wallonie est adapté aux réalités du terrain. Ainsi, les variations sont les suivantes. Les crédits de liquidation utiles dans le cadre des dossiers du plan de relance inscrits au programme 99 du budget de dépenses de Tourisme Wallonie sont adaptés aux besoins actualisés, notamment en conséquence du réalisé ou du non-réalisé fin 2025. Certaines dépenses ont en effet pu

être anticipées fin 2025, tandis que d'autres doivent être reportées sur 2026. Les projets du plan de relance entrent à présent en phase de finalisation.

Par contre, un projet qui n'a pas encore démarré ne sera plus soutenu dans le cadre du Plan de relance. Il s'agit du projet qui visait le domaine des Épioux, dans le parc national de la Vallée de la Semois. La mise en œuvre effective de ce projet était compromise. En effet, ce projet faisait face à plusieurs difficultés. D'une part, la présence de locataires dont le départ interviendrait seulement, dans l'option la plus favorable, le 31 décembre 2026. Dès lors, les travaux ne pourraient être envisagés au mieux qu'en janvier 2027. D'autre part, le site est en zone Natura 2000, ce qui impose une interdiction de travaux de démolition entre fin avril et la mi-septembre. Dès lors, vu les difficultés de réalisation du projet et dans le contexte budgétaire que nous connaissons, alors que le PRW est en phase de finalisation, il a été décidé de ne pas mener ce projet. Le budget qui était réservé, soit 514 000 euros est donc annulé : 365 000 euros seront à récupérer auprès des bénéficiaires et à rétrocéder à la Région wallonne ; 139 000 euros ne seront pas versés à Tourisme Wallonie ni reversés aux bénéficiaires. Cette opération a donc des impacts au budget ajusté de Tourisme Wallonie sur les AB « recettes » 63.30 et 46.32 et sur les AB « dépenses » 41.16 et 52.15.

Par ailleurs, les recettes et dépenses du projet de transition digitale financé par l'Union européenne dans le cadre du Plan de relance sont également adaptées, s'agissant d'un projet en voie de finalisation.

En outre, des crédits de liquidation complémentaires à concurrence de 879 000 euros sont inscrits sur des AB présentant un encours significatif, en l'occurrence les subventions d'infrastructures aux « Lacs de l'Eau d'Heure » sur l'AB 63.07. Les encours sur cet AB font actuellement l'objet d'une analyse approfondie afin d'en permettre une réduction progressive et maîtrisée. Je parle bien d'une réduction de l'encours, pas des projets. Plusieurs leviers sont examinés, notamment l'introduction de déclarations de créances ou la concrétisation de certains projets. Par exemple, parmi les projets en cours qui devraient se concrétiser, figurent notamment les travaux nécessaires à la sécurisation du site. Il s'agit des mises en conformité électriques à différents endroits, de dispositifs de détection incendie, du remplacement d'éclairage, de travaux d'isolation de toitures ou encore de la sécurisation de plusieurs zones du site. Depuis sa prise de fonction, le nouvel organe d'administration, installé depuis un an, suit très attentivement la mise en œuvre des projets, leur concrétisation et les dépenses d'investissement sur les infrastructures touristiques régionales à côté des lacs de l'Eau d'Heure, dont l'abbaye d'Aulne.

Ensuite, des crédits d'engagement complémentaires, à concurrence de 1,5 million d'euros, sont inscrits pour répondre à des demandes de subventions aux pouvoirs

locaux en matière d'investissement pour des équipements et des infrastructures touristiques. Je l'évoque ici l'article budgétaire 63.01. Pour citer quelques exemples, cela concerne notamment l'aménagement de places communales, l'aménagement de parkings ou encore l'aménagement d'espaces en bord de rivière. Cela contribue à renforcer la cohérence de notre attractivité et de notre offre touristique de manière plus générale.

Enfin, les recettes en lien avec la part variable de la redevance de l'intercommunale Bataille de Waterloo sont légèrement revues à la hausse au vu des résultats de fréquentation du site sur l'exercice 2025 et des dépenses informatiques sont reventilées entre les dépenses courantes et les dépenses en capital.

En parallèle de ces ajustements, je poursuis avec détermination la mise en œuvre des engagements pris en matière de tourisme, avec une ambition intacte : faire du tourisme un moteur de développement économique, un vecteur d'attractivité pour nos territoires et un levier de rayonnement pour la Wallonie. L'année 2026 est une année d'accélération, de concrétisation. Les réformes avancent, les outils se mettent en place et plusieurs projets structurants franchissent aujourd'hui un cap décisif. Ma ligne est claire : transformer les orientations en résultats, soutenir les acteurs de terrain et faire en sorte que les projets attendus deviennent des réalités visibles dans nos territoires.

J'ai voulu faire de la professionnalisation du secteur un axe majeur de mon action. Là aussi, les avancées sont concrètes dès 2026 : des subventions pluriannuelles ont été mises en place, concertées avec les acteurs, recentrées sur des projets précis pour éviter les doublons, recentrées sur des objectifs clairs et sur des indicateurs de suivi. Avec le Gouvernement, j'ai également fait le choix d'une simplification forte, notamment par le versement en tranches annuelles de la subvention, pour donner plus de visibilité, plus de stabilité et plus de souffle aux acteurs de terrain.

J'ai voulu aller plus loin, en intégrant dans ces conventions de véritables diagnostics et des plans d'accompagnement du secteur. L'objectif est clair : disposer d'une lecture à 360 degrés des structures ; mieux identifier leurs forces, leurs fragilités et leurs besoins ; et leur permettre d'évoluer vers des modèles plus solides, plus durables et moins dépendants du soutien public. Cette volonté de simplification se traduit aussi dans la digitalisation du secteur. La nouvelle plateforme a été mise en ligne dès le premier trimestre 2026. La base de données unique monte ainsi progressivement en puissance. Là encore, nous ne sommes pas dans l'annonce. Nous sommes cette fois dans la mise en œuvre, avec des effets attendus très directement par les opérateurs.

Je poursuis aussi un objectif de diversification, notamment au travers du développement du MICE.

Nous avançons résolument. Le *Convention Bureau* est à présent déployé. Deux personnes ont été recrutées – elles ont pris leurs fonctions – et les premiers travaux opérationnels sont engagés avec les partenaires du secteur. L'enjeu est de mieux structurer notre offre, d'attirer davantage d'événements professionnels et de renforcer de manière très concrète les retombées économiques pour nos territoires.

L'année 2026 doit aussi être marquée d'une véritable politique des grands événements. Dans cette perspective, VisitWallonia a été chargée, au travers d'un budget complémentaire, de valoriser la destination wallonne en s'appuyant sur les grands événements organisés sur notre territoire. Plusieurs partenariats ont déjà été conclus avec des événements à fort potentiel de rayonnement, tandis que d'autres discussions sont encore en cours. L'objectif est de couvrir la diversité de l'offre wallonne, qu'elle soit culturelle, patrimoniale ou sportive. Sans être exhaustive, je peux vous citer :

- la Coupe du monde de hockey en Brabant wallon ;
- la course cycliste Liège-Bastogne-Liège ;
- les costumés de Venise aux jardins d'Annevoie ;
- Namur en mai ;
- les 200 ans de la Butte du Lion ;
- le Festival de montgolfières à Han-Sur-Lesse ;
- le bicentenaire du Val Saint-Lambert sur lequel nous allons vraiment capitaliser tout au long de cette année.

Par ailleurs, Tourisme Wallonie poursuit son soutien promotionnel aux événements touristiques. Ce sont des résultats concrets qui montrent que nous avançons de manière cohérente, engagée et utile pour l'attractivité de la Wallonie.

En parallèle, j'ai entamé un travail de fond sur les aides financières et la gouvernance territoriale. J'ai déjà présenté une note au Gouvernement pour faire évoluer le Code wallon du tourisme sur plusieurs volets essentiels. Le travail progresse aussi sur la lutte contre la concurrence déloyale dans l'hébergement touristique, ainsi que sur la visibilité complète de l'ensemble de notre offre d'hébergement. Là encore, nous agissons : enregistrement, sensibilisation et responsabilisation du secteur sont déjà enclenchés.

Je veux aussi renforcer la visibilité de la Wallonie autour de sa marque VisitWallonia. Ce travail est bien engagé en 2026, avec le développement continu d'outils digitaux plus performants, plus personnalisés et davantage tournés vers le tourisme de séjour. Ici aussi, la dynamique est lancée. Elle doit maintenant monter en puissance.

Le tourisme durable reste au cœur de mon action. Nous avançons concrètement. Un groupe de travail dédié à la mobilité douce, à l'intermodalité et à l'accessibilité des sites est en place, et les échanges sont

engagés avec mes collègues compétents pour mieux articuler les politiques menées.

C'est une dynamique de fond nécessaire pour construire un tourisme plus cohérent, plus accessible et plus durable. Enfin, je veux mieux outiller la décision politique, les communes et les territoires, notamment grâce aux données. Nous avons déjà posé une première brique concrète : l'outil développé par l'Observatoire wallon du tourisme, qui a été présenté aux communes. Mon ambition est désormais d'aller plus loin pour disposer d'un véritable outil de pilotage plus fin, plus utile et plus stratégique au service de l'action publique.

Au-delà des orientations, il y a déjà des concrétisations très nettes, comme l'arrêté sur les aires de motor-homes, ou la véritable stratégie de redéploiement qui est sur la table pour les lacs de l'Eau d'Heure. L'objectif de cette dernière, c'est de faire évoluer ce site vers une destination touristique plus lisible, plus cohérente et plus attractive, en articulant mieux les différentes composantes du site dans une logique de produit intégré. Cela passe par le renforcement de l'offre *indoor*, indispensable pour soutenir l'attractivité toute l'année ; par le développement, à Falemprise, d'une offre plus familiale et conviviale ; par une gouvernance mieux structurée, capable d'accompagner ce redéploiement dans la durée.

À cet effet, pour les lacs de l'Eau d'Heure, plusieurs appels à manifestation d'intérêt ont été lancés, notamment pour l'Aquacentre, pour Falemprise, pour la halle et pour le centre équestre. À l'exception de Falemprise – dont l'appel est toujours en cours –, les candidatures ont été reçues et sont en cours d'analyse par le CA. Dans l'intervalle, afin de ramener progressivement les touristes aux lacs de l'Eau d'Heure et redynamiser le site dès cet été, un marché d'occupation a été lancé et attribué pour Falemprise, dans l'attente d'une solution plus pérenne. Il permettra de proposer une offre temporaire, mais attractive, avec une restauration éphémère, des activités de pétanque et de barques électriques et d'autres activités, qui permettront aux visiteurs de profiter pleinement du domaine pendant la saison estivale. Le marché relatif à la signalétique des lacs de l'Eau d'Heure, inscrit dans le cadre du Plan de relance, a également été attribué. L'ASBL nourrit de bonnes perspectives quant à l'installation des premiers panneaux d'ici la fin de cette année.

Cette transition me permet justement de faire le lien avec les projets du PRW, dont plusieurs sont aujourd'hui en phase de finalisation. Je pense notamment :

- au tourisme fluvial, avec les travaux du Grand-Large à Mons et du Port autonome de Liège, qui sont terminés ;
- au *trail center* de Vielsalm, lui aussi terminé, qui sera prochainement inauguré ;

- aux projets de *trail center* à Vresse et en province de Liège, qui devraient, quant à eux, se clôturer d'ici la fin de cette année ;
- à la passerelle de Caster, récemment inaugurée ;
- à la ligne ferroviaire du Bocq, également inaugurée récemment.

Tout cela démontre une chose : en 2026, la Wallonie touristique avance ; elle avance avec méthode, constance et ambition.

En matière de patrimoine, le budget 2026 de l'Abbaye de Villers-la-Ville ne connaît pas d'évolution dans le cadre de cet ajustement. Par contre, le budget de l'AWaP présente quelques variations, que je vous détaille ici.

Les recettes sont adaptées à la hausse, d'une part pour tenir compte de régularisations favorables à l'AWaP en matière d'assurance responsabilité civile, à concurrence de 120 000 euros sur l'AB 38.02 et, d'autre part, pour tenir compte d'un remboursement à venir, mais encore à confirmer quant à son montant, sur l'AB 52.01 de la subvention initialement accordée pour le projet de la salle 104 à Liège, finalement abandonné par le porteur de projet, faute d'avoir pu trouver les financements complémentaires aux subsides octroyés. Sur ce dossier, les dépenses sont également adaptées à la baisse, puisque la seconde tranche de la subvention ne sera pas versée.

En dépenses, un transfert de crédits intervient en matière de subventions en lien avec le petit patrimoine populaire wallon, entre le secteur privé – à l'AB 33.09 – et le secteur public – à l'AB 43.07 –, sur la base des estimations actualisées sur ce type de dossier.

Comme je l'ai déjà indiqué tout à l'heure, la disposition prévue à l'initial 2026 suspendant l'indexation de la dotation à la Communauté germanophone est supprimée au dispositif budgétaire, et ce, en bonne entente avec M. Olivier Paasch, le ministre-président de la Communauté germanophone, en suivi d'échanges qui ont eu lieu depuis entre nos cabinets respectifs, et conformément aux décrets du 23 décembre 1993 de la Région wallonne et du 17 janvier 1994 de la Communauté germanophone.

En effet, il n'est pas possible de ne pas indexer la dotation à la Communauté germanophone sans une décision similaire de leur côté. Cette indexation est donc rétablie sur l'AB 45.02. Il est à noter que cette indexation reste à charge du budget de l'AWaP, dont la subvention de fonctionnement n'est elle-même pas indexée, alors que les dotations à la Communauté germanophone pour les autres compétences qui lui ont été confiées, que ce soit en matière d'énergie, d'aménagement du territoire ou autres, sont reprises sur le budget global de la Région et sont automatiquement indexées.

Le montant de l'ajustement – ce n'est pas rien –, porté à 590 000 euros, correspond, d'une part, à l'indexation annuelle et, d'autre part, au rattrapage des indexations de cette dotation sur plusieurs exercices et donc à la mise à niveau du montant de la dotation qui n'avait pas été correctement indexé sous l'ancienne législature. Il faut désormais rattraper ce décalage pour respecter les décrets visés ci-avant.

Rappelons enfin que la Communauté germanophone est totalement autonome dans sa politique patrimoniale, que ce soit au niveau du volet archéologique, de la protection ou des subventions à la restauration.

Des crédits de liquidation complémentaires, à concurrence de 1,264 million d'euros, sont inscrits sur des AB présentant un encours significatif, en l'occurrence les subventions liées aux accords-cadres pour la restauration de biens immobiliers classés du patrimoine exceptionnel « secteur public », sur l'AB 63.02, et les subventions cofinancées par le FEDER dans le cadre de la programmation 2021-2027, renvoyant, plus précisément, au dossier du Modern Hôtel à Soignies, sur l'AB 63.08.

Comme vous pouvez l'observer, je reste attentive à la question de la maîtrise et de la résorption progressive de l'encours budgétaire, tant pour l'AWaP que pour Tourisme Wallonie. Tout comme pour Tourisme Wallonie, des subventions de fonctionnement au bénéfice d'ASBL ou de structures patrimoniales qui s'inscrivent dans le cadre de conventions pluriannuelles d'une durée de cinq ans et qui permettent, ainsi, de donner de la prévisibilité à ces entités d'intérêt régional tout en poursuivant la culture de l'évaluation, de l'utilisation de ces moyens, ont été mises en œuvre.

Pour le surplus, et pour rappel, je vous synthétise brièvement les trois grandes priorités qui vont structurer l'action patrimoniale en 2026.

Premièrement, la digitalisation avec le projet DigiPat qui constitue un projet majeur pour la simplification des procédures, la centralisation des données, mais aussi l'amélioration du service aux citoyens. DigiPat est un outil informatique transversal destiné à moderniser la gestion des données patrimoniales et à améliorer la qualité du service rendu aux citoyens. Le cahier des exigences nécessaires au développement de cet outil numérique est à présent finalisé, en bonne concertation avec le SPW Digital. Grâce aux crédits d'engagement inscrits à l'initial 2026, les premiers développements vont débuter dans les prochains jours, avec les premiers livrables attendus début 2027 et une finalisation du projet prévue en 2028. Les premiers travaux porteront sur la consolidation et la fusion des différentes bases de données de l'AWaP et le développement d'un *back office* pour le traitement des demandes introduites en ligne : autorisations patrimoniales, demandes de subventions, demandes de classement. Je vous rappelle qu'il y a aujourd'hui neuf

bases de données différentes à l'AWaP, ce qui montre la marge de progression que nous pouvons développer en la matière.

Viendra ensuite le développement d'un portail public référentiel pour la consultation des données patrimoniales et d'un outil de gestion des procédures permettant notamment de mettre en évidence les délais de traitement ; autre élément important par rapport au suivi des dossiers des citoyens. Cet outil permettra notamment de digitaliser, d'uniformiser et de simplifier les procédures tant internes qu'externes, de réduire les délais de traitement, de centraliser les données patrimoniales au sein d'une base unique, de renforcer le suivi budgétaire et de faciliter l'accès aux informations patrimoniales.

Cette évolution importante dans les méthodes de travail des agents s'accompagnera par ailleurs d'une démarche structurée de conduite au changement afin de favoriser une appropriation optimale de l'outil par ses utilisateurs. Je me réjouis des effets positifs que l'outil DigiPat pourra apporter à l'administration et aux futurs usagers que sont notamment les porteurs de projet, mais aussi les architectes. En effet, tant la visibilité des usagers sur leurs demandes que l'accessibilité aux données patrimoniales seront améliorées, ce qui ne peut que contribuer à améliorer l'expérience et le sentiment des utilisateurs.

Deuxième point, la dynamique collective avec l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0, qui se poursuit avec ses tables rondes dans une logique de concertation et de construction collective afin d'aboutir à un plan d'action concret et pragmatique pour le secteur. Lancée à la fin de l'année 2025, l'initiative de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 s'est poursuivie en 2026. Après la table ronde consacrée à l'emploi, à la formation et à la promotion des métiers du patrimoine organisée à la Paix-Dieu en novembre 2025, deux autres tables rondes se sont tenues en mars sur l'impact économique du patrimoine et les modes de financement alternatifs, puis tout récemment en juin, sur les enjeux énergétiques liés aux restaurations patrimoniales. Une quatrième table ronde se tiendra à l'automne et portera sur l'accessibilité aux marchés publics et privés, ainsi que sur la simplification des procédures administratives relatives aux subventions à la restauration. À l'issue de chaque table ronde qui réunit différents experts des domaines concernés, un groupe de travail se rassemble afin de préciser les enjeux identifiés et surtout faire émerger des actions concrètes pour y répondre.

Au terme des trois premières tables rondes, sans tirer de conclusions hâtives, une dimension transversale se dégage toutefois avec clarté : celle de la communication, qu'il s'agisse de mieux faire connaître les métiers du patrimoine, de mieux informer sur les mécanismes fiscaux qui existent ou encore de mieux accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches patrimoniales. La richesse des échanges et la

qualité des contributions apportées sont à saluer. À titre d'exemple, et suite aux deux premières tables rondes, les groupes de travail constitués travaillent notamment sur un événement « Construis ton avenir – Métiers du patrimoine », en collaboration avec Emuild et le FOREm, pour faire davantage connaître ces métiers et susciter des vocations. Un mécanisme de prêt « patrimoine » à taux préférentiel est aussi en réflexion pour amener des solutions de financement alternatif aux porteurs de projet en recherche de financement.

Troisième point : l'avenir de l'archéologie préventive, qui constitue un pan essentiel des missions de l'administration du patrimoine. Elle mobilise près de 40 % des effectifs et une large part du budget de l'AWaP : en l'occurrence, 55 % du budget de fonctionnement hors accord-cadre et subventions à la restauration. Il s'agit également d'une matière scientifique singulière, porteuse d'un retour sociétal important en regard des découvertes réalisées. C'est cependant aussi un secteur en difficulté pour lequel un nouvel équilibre de fonctionnement doit être trouvé, compte tenu du contexte budgétaire et des réalités de terrain.

Sur la base d'une réflexion approfondie menée par la direction de l'AWaP, les constats suivants ont été posés : une pyramide des âges vieillissante, un déficit dans la gestion des postfouilles – on parle de 40 années de retard, je vous le rappelle –, une incompatibilité entre les prescriptions archéologiques rendues et les opérations archéologiques effectivement menées.

Pour répondre à cette situation, de nouvelles perspectives et de nouvelles modalités de fonctionnement doivent être mises sur la table, qu'il s'agisse de la gestion des prescriptions archéologiques, de l'organisation des fouilles et des postfouilles ou encore de la conservation et de la valorisation du mobilier archéologique. Des pistes de solution fondées sur des retours d'expérience issus des régions voisines sont actuellement à l'étude. Je compte procéder aux derniers arbitrages d'ici la fin de l'année 2026, en concertation avec le secteur.

J'en arrive aux synergies Tourisme-Patrimoine. Nous renforçons les synergies entre les deux compétences, Tourisme et Patrimoine, notamment via des initiatives nouvelles comme « Patrimoine en spectacle ». Cette dernière mettra en valeur, durant tout cet été 2026, différents événements organisés autour de monuments et de sites patrimoniaux partout en Wallonie. Cette programmation se clôturera lors du deuxième week-end de septembre, avec les traditionnelles Journées du patrimoine. Celles-ci, au-delà de l'ouverture et de la découverte des lieux patrimoniaux, proposeront aussi des activités et des spectacles gratuits à destination de publics variés. Tout cela s'inscrit dans la volonté d'ouvrir le patrimoine à un plus grand nombre, à tous les publics, de rendre le patrimoine plus vivant encore pour véhiculer le

sentiment qu'il est nécessaire de raconter son histoire, de le faire vivre et, au final, de le préserver et de le restaurer.

Ce nouveau concept poursuit trois objectifs :

- formaliser des synergies actives entre l'AWaP, Tourisme Wallonie et VisitWallonia, en valorisant les expertises propres à chacune de ces entités ;
- attirer un public plus large, notamment les jeunes et les familles, vers des lieux patrimoniaux et touristiques afin de mieux les faire connaître, y compris auprès des habitants eux-mêmes ;
- communiquer de manière plus globale, plus lisible, à l'égard du grand public tout en optimisant les dépenses publiques.

Ce concept fera l'objet, dès le mois d'octobre 2026, d'une évaluation destinée à mesurer l'atteinte des objectifs fixés. En fonction des résultats, il sera adapté afin de permettre l'organisation d'une nouvelle édition en 2027. Les budgets ajustés 2026 de Tourisme Wallonie et de l'AWaP, qui sont soumis à votre approbation, traduisent donc les lignes directrices de ma politique, qui s'inscrivent pleinement dans le cadre de la DPR.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, cet ajustement budgétaire 2026 porte une vision claire. Celle-ci repose sur la responsabilité budgétaire, sur la priorisation des moyens et sur la recherche d'impacts concrets et d'évaluations. L'ajustement 2026 se caractérise par l'inscription de moyens additionnels significatifs pour les infrastructures de la Petite Enfance, permettant le lancement effectif des appels à projets en 2026, tant pour le maintien que pour la création de nouvelles places. Cela constitue un signal budgétaire fort, une priorisation politique claire, un levier direct sur l'emploi, l'égalité hommes-femmes et la conciliation des temps de vie. C'est donc un budget qui consolide les politiques essentielles, qui accélère les projets structurants, qui prépare l'avenir avec lucidité. Dans un contexte contraint, nous faisons un choix : celui de l'efficacité, de la cohérence et de l'action. La Petite Enfance, le Tourisme, le Patrimoine sont trois secteurs au cœur de notre identité, au cœur de notre développement sociétal et au cœur de notre développement économique. Je suis convaincue que nous pouvons ensemble continuer à renforcer leur contribution au dynamisme de la Wallonie.

Je reste optimiste. La Wallonie peut garder l'ambition d'être créative, d'être innovante, d'être compétitive dans le contexte budgétaire qui est le nôtre, en renforçant l'usage efficient de nos ressources.

Je vous remercie pour votre attention et je suis maintenant bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions.

(Mme Desalle, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je voudrais juste m'étonner de la méthode, Madame la Présidente. À partir du moment où notre collègue du PTB va prendre la parole et intervenir dans la discussion générale, je ne comprends pas comment elle va directement retourner à son poste de présidente, puisqu'il va y avoir des échanges.

Mme la Présidente. – Par le passé, lorsque M. Jori était président, nous avons fonctionné de cette manière. Tout à l'heure, Mme Van Walle a proposé d'intervenir en premier lieu pour revenir ensuite à la présidence, parce que tout le monde va intervenir, moi y compris.

Si vous êtes d'accord, on donne la parole d'abord à Mme Van Walle et ensuite on alternera.

La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Madame la Ministre, vous nous présentez aujourd'hui votre budget pour les crèches en Wallonie, avec des annonces qui peuvent sembler alléchantes. Regardons toutefois les choses de plus près. Vous dites mettre 14 millions d'euros supplémentaires, mais ce que vous ne dites pas, c'est qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles – où vous êtes également compétente pour la petite enfance –, vous imposez une économie d'environ 74 millions d'euros dans le secteur. Avec 14 millions d'euros ici et 74 millions d'économies là-bas, on est très loin de compenser. Vous ne pouvez pas jouer, d'un côté, les protectrices des crèches wallonnes et, de l'autre, étrangler le même secteur à la Fédération.

Les conséquences sont concrètes pour les familles. Avec votre Gouvernement MR et Les Engagés, malgré vos discours, les places en crèches restent toujours aussi rares. Les parents sont épuisés, ils se battent pour trouver une solution de garde et beaucoup renoncent à leur travail, faute de places. Regardons vos chiffres. Vous dites que le maintien des places existantes est une priorité, mais vous recevez 156 demandes de rénovation d'urgence pour plus de 41 millions d'euros de travaux, et vous n'accordez que 8,5 millions d'euros en 2025 et 3 millions d'euros en 2026, soit moins d'un tiers des besoins. Que va-t-il se passer avec les crèches qui n'ont pas été retenues ?

Quant aux nouvelles places, le fameux plan Équilibre accumule les retards. Vous prolongez les délais, vous ajoutez 10 000 euros par place, mais les 1 700 places promises à l'Europe sont toujours en souffrance. Surtout, vous ne dites rien sur le financement structurel du fonctionnement de ces crèches. Les APE sont renvoyés vers le ministre de l'Emploi sans garantie de pérennité.

Arrêtons les effets d'annonce. Avec 74 millions d'économies à la Fédération Wallonie-Bruxelles et des moyens insuffisants en Wallonie, c'est toujours la même politique. On ne crée pas assez de places, on ne rénove pas assez et les familles trinquent. Le PTB continuera à dénoncer ce deux poids, deux mesures qui pénalise les plus précaires.

(Mme Van Walle, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – En fait, on ne s'y retrouve plus maintenant. Vous êtes un groupe de l'opposition, vous êtes intervenue et nous sommes quand même le premier groupe d'opposition, alors que l'on n'est pas intervenu...

Mme la Présidente. – Tout le monde était d'accord avec le fait que vous me suiviez, non ?

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, au nom du groupe socialiste, je me permettrai de faire tout d'abord une intervention générale et transversale. Madame la Ministre, là où vos collègues se limitent aux différents mouvements opérés lors de l'ajustement dans la présentation de leur exposé particulier, vous avez fait le choix d'être exhaustive et de détailler l'ensemble de votre feuille de route politique en patrimoine, tourisme et petite enfance. J'ai presque envie de dire plutôt en petite enfance tourisme et patrimoine. Pourtant, à l'inverse du programme de la petite enfance ou des moyens complémentaires sont injectés, les programmes du patrimoine et du tourisme ne reçoivent pas de moyens complémentaires lors de cet ajustement budgétaire.

Avant d'entrer dans l'examen des différentes compétences, commençons par quelques considérations transversales. Tout d'abord, concernant la prise en compte de l'indexation et du dépassement de l'indice pivot, par rapport aux prévisions du budget initial 2026, l'inflation a presque doublé, ce qui implique que les mesures de non-indexation décidées par le Gouvernement génèrent mécaniquement des économies supérieures aux prévisions initiales. Pouvez-vous nous fournir l'estimation pour 2026 de ces économies supplémentaires non prévues initialement, notamment pour les dotations au sein des organismes dans vos compétences ? Il s'agit pour l'unité d'administration publique, pour Wallonie Tourisme et d'un service administratif à comptabilité autonome, l'AWaP. Combien de postes ne seront potentiellement plus finançables ?

Les prévisions d'indexation ont été revues à la hausse en ce début de mois et prévoient désormais un dépassement de l'indice pivot en juin, soit un mois plus

tôt qu'anticipé par le Gouvernement lors de son conclave. Le budget ajusté intègre-t-il les nouvelles prévisions d'indexation de juin sur base des derniers paramètres disponibles ? Quel impact cela a-t-il dans vos compétences ?

Concernant les agents, avez-vous tenu compte, dans le calcul des traitements, des nouvelles règles imposées par le Gouvernement fédéral et l'adoption de la loi-programme qui instaure l'indexation en centimes voulue par votre parti et les autres membres de la majorité fédérale en 2026 et 2028 ? Pouvez-vous nous donner le montant de l'économie réalisée pour l'AWaP par l'application de ces sauts d'indexation imposés aux agents, avec le soutien complice de votre parti, qui promettait pourtant un meilleur pouvoir d'achat aux familles lors de la campagne de 2024 ?

Je souhaite maintenant aborder les subventions facultatives et les nouvelles conventions pluriannuelles. Fort heureusement, le Gouvernement n'a pas réalisé une nouvelle coupe dans les subventions facultatives à l'occasion de cet ajustement. À ce stade, nous ne mesurons pas encore pleinement les conséquences de ces réductions. Derrière ces subventions, il y a des associations, des travailleurs et des projets qui répondent à des besoins bien réels sur le terrain. Pour beaucoup de structures locales, l'incertitude budgétaire est devenue une difficulté supplémentaire à gérer.

Afin d'assurer une meilleure prévisibilité, vous vous étiez engagée à transformer certaines subventions facultatives en conventions pluriannuelles – c'est à souligner positivement. Pourtant, sur le terrain, certains acteurs ne savent toujours pas s'ils sont repris dans ces conventions, s'ils sont éligibles ou non à une subvention annuelle ni quelles seront leurs perspectives pour les prochaines années. Pouvez-vous me confirmer que tous les acteurs bénéficiant d'une convention pluriannuelle ont bien été informés ? Doit-on considérer que les acteurs qui n'ont reçu aucune notification n'en bénéficieront pas ? D'autres acteurs pourraient-ils encore intégrer ce dispositif de pluriannualisation dans les années à venir ? Les conventions pluriannuelles conclues couvrent-elles bien le même montant que les subventions facultatives qui étaient octroyées ou le montant global a-t-il été réduit ?

Pour le patrimoine, vous indiquiez un budget de 1,5 million d'euros pour une vingtaine de subventions. Qu'en est-il dans le secteur du tourisme ? Combien de conventions pluriannuelles ont été signées et pour quels montants ?

Après ces quelques considérations transversales, nous aborderons tout à l'heure différents points. J'aborderai personnellement la petite enfance, tandis que mes collègues, Sabine Roberty et Sylvie Muratore...

(Réaction d'un intervenant)

Je n'avais pas tout saisi. Je croyais que nous allions d'abord faire un exposé transversal, parce que Mme la Présidente, du PTB, avait fait une intervention très brève. En ce qui me concerne, je vais intervenir pour la petite enfance.

Depuis le début de la législature, nous n'avons de cesse de vous interroger, Madame la Ministre, au Parlement wallon, mais également en Fédération Wallonie-Bruxelles, concernant l'avenir du secteur de la petite enfance, tant les attentes dans le secteur sont énormes pour le personnel, et tant les enjeux en matière de création de nouvelles places de crèches, mais aussi de maintien des places existantes, sont importants.

C'est positivement, Madame la Ministre, que nous avons pris connaissance, via le communiqué de presse du Gouvernement paru en avril, d'un montant de 14 millions d'euros dès 2026 pour la mise en œuvre d'une programmation quinquennale de rénovation des places existantes. C'est une nouvelle qui contrebalance la réduction de 3,5 millions d'euros pour les moyens consacrés à la rénovation des infrastructures dans le budget initial de 2026. On peut le dire : la programmation s'est fait attendre puisqu'elle était déjà promise par votre prédécesseuse lors de l'adoption du décret l'instaurant en 2023. Cette programmation aurait dû être effective dès fin 2024 si le décret avait été appliqué, mais les retards pris par Mme De Bue pour assurer la création du cadastre sur lequel cette programmation se basera ont eu raison de l'ambition. Ces retards ont imposé à la nouvelle majorité de déposer une proposition parlementaire permettant de modifier le décret et de reporter à cet été 2026 la mise en œuvre de la nouvelle programmation. Nous sommes d'ailleurs quelque peu surpris lorsque nous lisons dans votre présentation introductive que le recueil des données a été effectué entre juin et septembre 2025, puisque tant Mme De Bue – de 2023 à 2024 – que vous, Madame la Ministre – depuis juillet 2024 – aviez dit que le cadastre était en cours bien avant juin 2025.

Cependant, à la lecture de cet exposé particulier, tout s'éclaire, et nous comprenons aujourd'hui pourquoi la programmation a pris tant de retard, puisque les données n'ont pas été recueillies à partir de 2023, mais entre juin et septembre 2025, comme semble l'indiquer votre exposé.

Je voudrais rappeler que, en février dernier, la commission d'avis de l'ONE s'interrogeait sur l'effectivité du cadastre ainsi que sur la vétusté des places d'accueil existantes, et disait ne pas en avoir pris connaissance et ne pas en disposer. J'espère aujourd'hui que ce cadastre aura été transmis à l'ONE, puisqu'il est en pleine rédaction de son contrat de gestion. Ces informations sont donc extrêmement utiles.

Ce 18 mai, en réponse à ma question orale portant sur l'octroi de moyens complémentaires pour la rénovation des places d'accueil de la petite enfance,

vous disiez : « Deux appels à projets sont en cours de préparation. Je souhaite les lancer dans les tout prochains mois. Ils devront contribuer à ce double objectif. Le premier visera la création de nouvelles places, notamment à travers le projet pilote relatif aux mini-accueils en cours de finalisation avec les acteurs du secteur. Le second concerne l'appel à projets centré sur la rénovation, la mise aux normes et la préservation du parc existant ».

Un peu plus loin dans votre réponse, vous ajoutiez : « Dans le cadre de cet exercice budgétaire, je tiens à préciser qu'ils ont été dégagés en crédits d'engagement sans impact sur mes autres politiques ; 20 millions d'euros seront ainsi principalement alloués par le Gouvernement wallon à des projets répondant aux priorités identifiées sur la base du cadastre des besoins du secteur ». Celui-ci, je le rappelle, a été réalisé fin 2025 par le SPW IAS et l'ONE. Si aucune politique n'est impactée par les crédits d'engagement, pourriez-vous nous faire part du plan de liquidation de ces moyens et nous indiquer à partir de quelle enveloppe ils seront liquidés au fil des prochaines années ?

Dans les documents, nous voyons une liquidation qui se poursuit en 2030. Nous en prenons acte et notons que, malgré les déclarations de M. Dolimont et de M. Desquesnes concernant les factures transmises par le précédent Gouvernement, vous ne faites rien d'autre, et que des factures seront transmises au futur Gouvernement en 2030 et peut-être au-delà. Au total, s'agit-il bien de 20 millions d'euros qui sont consacrés en 2026 à la rénovation des places existantes, comme cela est indiqué dans le communiqué de presse paru en avril à la sortie du conclave, ou de 14 millions d'euros, comme indiqué dans votre ajustement ? Sur base du cadastre qui a été réalisé, à combien s'élève l'enveloppe totale des besoins de rénovation des milieux d'accueil existant ?

Ce jeudi 4 juin, le Gouvernement a adopté en troisième lecture l'arrêté du Gouvernement wallon qui doit fixer les critères et les subventionnements des projets qui seront financés par la programmation et modifiant l'AGW du 2 mai 2024. Pouvez-vous nous communiquer la programmation qui a été arrêtée par le Gouvernement, et si celle-ci a déjà été finalisée ? Pouvez-vous détailler les principaux critères retenus, les mécanismes et montants de subventionnement de ce nouvel arrêté, ainsi que la période de l'appel à projets et, par la suite, nous communiquer le texte final adopté ? Si l'appel à projets devait être initié cet été et ne laisser qu'une opportunité de réponse entre les mois de juillet et août, nous craignons que le timing pour les opérateurs ne soit pas des plus adaptés, notamment pour les pouvoirs publics, vu les congés en cette période estivale. De mémoire, il s'agit d'un élément que pointait la Cour des comptes dans son audit. La difficulté de rendre des projets de qualité est parfaitement ficelée en raison de périodes parfois courtes et inadaptées. Quel sera le timing de votre appel à candidatures ?

Dans votre exposé, vous avez fait référence aux 8 millions d'euros inscrits à l'initial du DF 0.95.019. Pouvez-vous nous préciser le nombre de places financées grâce à la ventilation sur les différents domaines fonctionnels ?

L'engagement d'initier un appel à projets cet été 2026 pour des modèles innovants, notamment pour les mini-accueils, est repris dans votre exposé particulier en page quatre. Quel est le budget pour cet appel à projets ? Sur quel DF sont inscrits les moyens pour assurer le financement de cet appel ? Combien de places seraient financées grâce à cet appel ? Comment comptez-vous atteindre l'objectif ambitieux que les présidents de partis de la majorité ont annoncé lors de la conférence de presse de présentation de la DPR de créer 5 000 nouvelles places pendant cette législature ? Certes, depuis cette conférence, nous avons tous compris que parmi les 5 000 places, il fallait déduire les places du plan Équilibre du précédent Gouvernement, mais qu'en est-il du solde ? Comment et quand allez-vous initier ces appels à projets pour de nouvelles places ? Ai-je bien compris que vous envisagez d'ouvrir 2 000 places d'ici la fin de la législature ?

Lors du débat sur l'initial, vous affirmiez vouloir explorer les partenariats public-privé comme nouvelle forme d'accueil. Cette piste est-elle encore d'actualité ? Dans l'affirmative, quelles seraient les balises imposées afin d'éviter une marchandisation de l'accueil de la petite enfance ?

Dans votre exposé particulier, vous rappelez également l'historique du plan Équilibre et les diverses mesures prises pour assurer la création de 1 700 places du volet 1 avant le 31 août 2026, date butoir fixée par l'Union européenne, sans quoi les moyens européens nous passeront sous le nez.

Je vous cite : « Ces mesures devraient permettre d'atteindre la cible de 1 700 places fixée par l'Europe dans le cadre du Plan de relance européen en Belgique. Parallèlement, les moyens utiles à la couverture des APE dans ces crèches sont inscrits sur les crédits du ministre de l'Emploi. Le complément utile a été accordé à l'ajustement 2026. » Pouvez-vous faire le point sur le volet 1 du plan Équilibre ? J'ai entendu 1 048 places ; sur les 1 700 places, combien sont effectivement ouvertes à la date de notre Commission ? Pour le solde, pouvez-vous affirmer et vous engager sur le fait qu'elles seront bien finalisées et ouvertes avant la date butoir, donc que la Wallonie et par conséquent les porteurs de projet ne perdront pas les moyens financiers promis par l'Europe ?

Enfin, pour conclure, avec la petite enfance, je souhaiterais aborder le volet « Subventions APE ». Lors de l'examen de l'initial, vous indiquiez avoir obtenu 6,2 millions d'euros inscrits dans les compétences du ministre de l'Emploi. Vous indiquiez que, je cite, « le cas échéant, en fonction du rythme d'ouverture des

places, je veillerai à ce qu'il soit complété à l'ajustement 2026, conformément à l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie de 2022 relatif à la création de places. » Initialement, en 2026, dans le cadre d'une note au Gouvernement, 558 équivalents temps plein étaient prévus. Toutefois, on sait que le report de la date de finalisation des projets du volet 2 en 2028 va impliquer le lissage de ces couvertures, donc de l'octroi des montants liés aux APE. C'est la raison pour laquelle on fera le point à l'ajustement en fonction de l'état d'avancement de la concrétisation des projets. »

Nous sommes à l'ajustement et le moment de faire le point, comme vous nous y invitiez, est aujourd'hui. Dans l'exposé particulier à la page 4, nous lisons que les moyens utiles à la couverture APE dans les crèches du plan Équilibre sont inscrits sur les crédits du ministre de l'Emploi. Le complément utile a été accordé à l'ajustement de 2026.

À combien s'élèvent les moyens APE prévus dans le cadre de l'accord de coopération ? Combien ont été ajoutés aux 6,2 millions d'euros annoncés à l'initial ? Combien d'équivalents temps plein sont prévus ? Vous aviez également évoqué, lors de l'examen initial, que les moyens APE des pouvoirs locaux non indexés par décision du Gouvernement seraient bien compensés par l'ONE. À combien s'élève la compensation apportée par l'ONE pour le financement des subventions APE dans les pouvoirs locaux, vu l'augmentation de l'inflation depuis le budget initial ? Un complément de financement est-il prévu par l'ONE ?

Voilà qui clôture les questions du groupe socialiste en matière de petite enfance. Comme prévu, Mme Roberty prendra la relève en matière de tourisme.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, en matière de tourisme, puisque vous détaillez votre feuille de route au sein de l'exposé introductif, je souhaite approfondir avec vous quelques points. Tout d'abord, concernant le travail de digitalisation du secteur, je vous ai interrogée à plusieurs reprises concernant la mise en œuvre effective de la plateforme digitale. En mars, vous rappeliez que les opérateurs doivent créer un compte pour s'enregistrer sur la plateforme. Combien d'opérateurs sont aujourd'hui inscrits sur cette plateforme et comment vos services les sensibilisent-ils à l'importance de s'y inscrire ? Comment les informations encodées par les opérateurs sur leurs offres et données sont-elles vérifiées par vos services ? Existe-t-il encore des moyens pour soutenir la formation des opérateurs touristiques aux outils numériques ? Si oui, à combien s'élève le budget de formation et combien d'opérateurs y ont recours ?

Le tourisme d'affaires et événementiel représente sans conteste une opportunité importante pour le

développement du tourisme wallon. Vous confirmez que le Convention Bureau est en phase de déploiement en vue de structurer une offre crédible et lisible. Dès lors, quelles sont les balises fixées afin d'assurer une répartition géographique la plus large possible de ce futur mécanisme du tourisme d'affaires ? Comment les différents acteurs sont-ils approchés pour l'organisation d'événements et congrès en Wallonie ? De même, comment les opérateurs pouvant proposer, par exemple, une offre de logement, un centre de congrès, des salles pour réunions, et cetera, sont-ils sensibilisés ? Pouvez-vous rappeler les montants engagés pour assurer le développement du tourisme d'affaires et plus spécifiquement assurer le fonctionnement du Convention Bureau ?

Vous annoncez faire de 2026 l'année d'une politique des grands événements. Nous pouvons partager l'objectif de renforcer l'attractivité de la Wallonie, mais encore faut-il garantir que ces investissements bénéficient réellement aux territoires et aux acteurs locaux. Pouvez-vous préciser quel budget est spécifiquement consacré à cette politique nouvelle ? Vous avez à l'instant parlé des différents critères qui déterminent ou détermineront les événements soutenus. Avez-vous une vision géographique ? Comment garantissez-vous un équilibre entre les provinces et les grands pôles touristiques et territoires ruraux ? Quels indicateurs permettront de mesurer les retombées économiques réelles pour l'HORECA, les hébergements et les commerces locaux ?

Concernant aussi le tourisme durable, vous indiquez dans l'exposé particulier avoir « souhaité faire avancer plusieurs chantiers structurants qui traduisent votre volonté politique : mieux organiser l'offre, mieux accompagner les territoires et inscrire durablement le tourisme wallon dans une logique de qualité, de cohérence et de responsabilité. La mobilité douce, l'intermodalité et l'accessibilité des sites sont des priorités. Un groupe de travail dédié est mis en place pour développer des circuits touristiques intégrés associant attractions, hébergements et transports, favorisant ainsi l'intermodalité et la mobilité douce. Des échanges sont en cours avec mes collègues en charge de la Mobilité, tant au niveau wallon qu'au niveau fédéral ».

Pourriez-vous dès lors détailler les chantiers structurants sur lesquels vous avancez ? Quels sont, le cas échéant, les moyens consacrés à ces projets ? Quelles sont les missions confiées aux GT évoqués ? Quand ces conclusions seront-elles disponibles ?

Enfin, un sujet important pour le développement de l'offre de tourisme réside aussi dans l'encadrement des pratiques de mise en location de biens via les plateformes comme Airbnb et la concurrence qui se développe avec des acteurs reconnus en vertu du Code du tourisme. Vous indiquiez qu'une campagne de communication sera lancée par Tourisme Wallonie et

VisitWallonia à destination des professionnels et du grand public, pour rappeler l'importance de l'enregistrement auprès des services wallons.

Quels sont les moyens financiers dédiés à cette campagne ? Outre cette campagne, quelles sont les actions menées pour lutter contre cette concurrence et renforcer le rôle des biens qui ne sont pas enregistrés ? Comment la coopération est-elle organisée avec les pouvoirs locaux, les zones de secours et les zones de police ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Madame la Ministre, lors de la présentation du budget initial, les universités francophones avaient fait part de leurs inquiétudes face à l'arrêt des subventions qui permettaient de financer leurs travaux en archéologie. En février dernier, en réponse à notre collègue Éliane Tillieux, vous indiquez qu'une réunion s'était tenue en janvier. Celle-ci avait permis à chaque parti d'exprimer ses besoins et ses attentes, mais aussi d'identifier plusieurs pistes de solutions.

Vous annonciez également que les modalités pratiques des nouvelles formes de collaboration seraient précisées au cours du deuxième trimestre, en tenant compte de l'évolution du modèle wallon en matière d'archéologie. Le mois dernier encore, vous indiquez qu'il était trop tôt pour partager les conclusions des travaux en cours visant à réorganiser le secteur. Pouvez-vous dès lors faire un nouvel état des lieux ? Quels travaux ont été réalisés et quels sont ceux qui restent à mener pour revoir l'organisation de l'archéologie en Wallonie ? Où en est-on concernant les modalités de collaboration avec les universités qui devaient être arrêtées avant la fin du deuxième trimestre désormais écoulé ? Pourquoi cet ajustement ne prévoit-il toujours pas de nouveaux moyens pour soutenir les projets archéologiques portés par les universités ? Par ailleurs, dans l'exposé particulier, vous évoquez des concertations avec le secteur afin de procéder à des arbitrages d'ici la fin de l'année. Quels sont les acteurs qui ont déjà été consultés ou qui le seront prochainement ?

Enfin, vous indiquez que l'optimisation des ressources financières et la poursuite de l'assainissement budgétaire de l'AWaP restent des enjeux suivis avec une attention particulière dans le contexte budgétaire actuel. Pouvez-vous faire le point sur la situation financière de l'AWaP, mais aussi sur son fonctionnement ? Le climat social au sein de l'agence est-il aujourd'hui apaisé ? Lorsque vous évoquez un assainissement budgétaire, faut-il comprendre que de nouvelles réductions de moyens pourraient intervenir dans les prochains mois ou lors des prochains exercices budgétaires ? Plus largement, comment vous assurez-vous que l'AWaP demeure un service public fort,

pleinement au service du patrimoine wallon, un patrimoine qui nécessite des investissements importants pour sa préservation, son entretien et sa valorisation ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Nous serons également trois à intervenir. Mon collègue Grégory Chintinne prendra la parole pour le tourisme, mon collègue Guillaume Soupart pour le patrimoine. Quant à moi, vous pouvez m'appeler « Monsieur Bluge », je vais prendre la parole au nom de Valérie Bluge en tant que suppléant, car elle est retenue dans une autre commission où elle supplée également. Je prendrai la parole pour l'accueil de la petite enfance.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Ministre, pour votre présentation qui était très claire, limpide, rapide aussi. Cela fait du bien, parfois, un peu de rapidité. Comme vous l'avez dit, le premier enjeu est le maintien des places existantes. On le sait particulièrement au sein du groupe MR puisque la ministre précédente, Valérie De Bue, a beaucoup travaillé sur le sujet. Elle souhaitait d'ailleurs un cadastre pour organiser au mieux une bonne programmation quinquennale, ce qui est maintenant le cas. J'ai quelques questions sur ce sujet ; tout d'abord, sur l'appel à projets. Pourriez-vous indiquer quel est exactement l'impact sur les crédits 2026 de l'octroi des financements émanant de l'appel à projets lancé en 2025 pour le maintien et la rénovation des structures existantes, dans l'attente de la programmation quinquennale, comme elle était prévue par le décret du 16 novembre 2023 ? Pouvez-vous également nous indiquer de quelle manière seront mises en œuvre ces subventions facultatives qui, nous semble-t-il, ont été octroyées en application de l'arrêté de fonctionnement, et non pas dans le cadre d'un appel à projets ?

Deuxièmement, concernant la programmation quinquennale, on peut se réjouir de la voir lancée dans les semaines à venir, comme elle était prévue en 2023. Vous annonciez d'ailleurs en début d'année votre volonté de proposer au Gouvernement un projet de programmation quinquennale dans le courant du deuxième trimestre 2026, sur la base du cadastre retravaillé de la modification de l'AGW du 2 mai 2024. Un cadastre ô combien important, car la ministre De Bue ne voulait pas lancer une programmation quinquennale sans une photographie de l'existant.

Le lancement de la programmation est-il tributaire d'un financement qui lui est associé ? En effet, l'article 3, paragraphe 3 du décret de novembre 2023 précise que le Gouvernement définit tous les cinq ans l'enveloppe destinée à couvrir l'octroi des subventions visées à l'article 4. Le Gouvernement détermine les modalités de l'indexation de l'enveloppe visée à l'alinéa 1^{er}. Quel budget le Gouvernement s'apprête-t-il à consacrer au lancement de cette programmation quinquennale ?

Enfin – troisième élément –, au niveau du transfert de compétences – vous ne l’avez pas spécialement indiqué, de sorte que je me permets de vous poser cette petite question subsidiaire – : quel regard portez-vous sur le transfert de compétences porté par la DPR, à savoir les infrastructures de la petite enfance qui seront transférées à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour s’articuler efficacement avec les compétences communautaires de l’enfance ? On en avait discuté à l’initial du budget. Il est intéressant, vu votre double casquette, de voir si les examens de l’ajusté ont amené quelques réflexions par rapport à cela.

Pour la création de nouvelles places, j’ai bien aimé votre phrase sur le plan Équilibre : « il faut transformer des décisions de financement en concrétisations ». Vous avez totalement raison. Du coup, pour ce plan Équilibre, nous avons deux questions.

Sur le volet européen, vous en avez pas mal parlé sur ce premier volet, mais à deux mois de l’échéance confirmée par les autorités européennes, pouvez-vous nous préciser le nombre de projets clôturés ainsi que ceux qui devraient l’être dans les prochaines semaines, étant entendu l’impact budgétaire que devrait avoir l’atteinte ou la non-atteinte des objectifs fixés par l’Europe en nombre de nouvelles places ?

À ce sujet, pouvez-vous nous informer des mesures qui seront prises en cas de non-atteinte, même partielle, de l’objectif évoqué ? Faut-il s’attendre à une non-perception de recettes ou à un remboursement ? Vous avez parlé de la cible des 1 713 places et, dans ce premier volet, de 1 048 places. Je voulais avoir quelques précisions par rapport à cela.

Enfin, pour les modèles innovants de mini-accueil, vous avez parlé de 350 places créées d’ici 2028. Ma question est plutôt budgétaire : quelle enveloppe comptez-vous affecter à cet appel à projets, qui aura lieu, si j’ai bien compris, à la même période que la programmation quinquennale, à savoir en été 2026 ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre exposé. À la fin de mon exposé, je céderai la parole, si vous m’y autorisez, Madame la Présidente, à mon brillant collègue Guillaume Soupart, qui interviendra sur un dossier qu’il connaît relativement bien.

Concernant le tourisme et le patrimoine, peu d’éléments budgétaires sont à mettre en exergue au niveau de cet exercice d’ajustement du budget 2026.

Cependant, l’analyse d’un budget ou de son ajustement permet toujours de faire le point sur les orientations politiques du Gouvernement ainsi que sur le suivi des politiques mises en œuvre.

Dans le cadre de cette discussion générale, nous souhaiterions vous poser plusieurs questions sur les dossiers qui nous occupent au sein de cette commission. Tout d’abord, concernant le MICE, donc les éléments du tourisme d’affaires, vous nous aviez indiqué, lors du dernier exercice budgétaire, avoir débloqué une enveloppe de 200 000 euros dédiée à VisitWallonia pour doper ce tourisme d’affaires en 2026.

Plusieurs actions étaient envisagées, comme le lancement du *convention bureau* régional, le renforcement de la collaboration entre VisitWallonia et l’UPAV, et l’engagement au sein de VisitWallonia d’un commercial qui sera dédié à la construction de cette offre et au démarchage.

Il y a plus de deux mois, à la faveur d’une question parlementaire, vous faisiez le point de suivi de cette politique. Où en sont les démarches pour la création d’un *convention bureau* ? Celles-ci étaient notamment liées aux recrutements en cours au sein de VisitWallonia. Où en sommes-nous à ce sujet ? Les personnes concernées ont-elles déjà pris leurs fonctions ?

Enfin, l’établissement d’une cartographie de l’ensemble des infrastructures figure-t-il parmi les objectifs poursuivis par VisitWallonia à la faveur de ce recrutement ?

Le règlement européen short term rental – STR – est d’application en Wallonie depuis le 20 mai dernier, sauf erreur de ma part. Comment se passe cette mise en application ? Tout était prévu pour que celle-ci se passe le mieux possible au budget 2026. Une dépense de 400 000 euros était prévue pour la création d’un portail numérique pour l’ensemble de la Belgique. Où en est la création de ce portail à ce jour ?

Après presque un mois d’application de ce règlement, les enregistrements arrivent-ils en masse sur le portail régional ? C’est important. Quels sont les retours depuis la mise en ligne de la plateforme digitale de Tourisme Wallonie en mars dernier ? Quelle communication est faite avec les communes ?

Il y a quelques semaines, nous avons appris avec satisfaction la tenue des Universités du tourisme durable à Liège les 7 et 8 octobre prochains. Cela tombe bien, car vous vouliez justement faire de 2026 une année de développement du tourisme durable dans notre Région. Vous l’aviez dit avec force et conviction lors de l’analyse du budget de 2026. Nous vous rejoignons sur le fait que ce soit un enjeu majeur pour le tourisme en Wallonie. Cet aspect du tourisme prend une place de plus en plus importante dans les habitudes des touristes. En Wallonie, nous avons beaucoup d’arguments à faire valoir sur ce sujet.

Comme je l’indiquais précédemment, lors de cette année 2026, vous indiquiez vouloir mettre l’accent sur la complémentarité des actions développées par les

maisons du tourisme, les parcs nationaux et naturels ainsi que les massifs forestiers.

Vous vouliez également une diffusion d'outils d'accompagnement des collectivités locales – vous en avez parlé tout à l'heure – dans la gestion du tourisme, du terroir et un accompagnement à la gestion durable des événements à vocation touristique. Où en sommes-nous par rapport à ces différentes choses que vous vouliez mettre en place ? Le groupe de travail dédié à la mobilité douce et au développement de circuits touristiques intégrés est-il déjà mis en place ? Quand produira-t-il ses conclusions et pistes d'action à mettre en œuvre ?

En décembre dernier, vous annonciez également une subvention de 300 000 euros à VisitWallonia afin d'amplifier la politique – plusieurs collègues en ont parlé – de tenue de grands événements sur notre territoire. L'idée – c'est une bonne idée – est de valoriser ces grands événements, pour augmenter l'impact et la visibilité pour prolonger les séjours touristiques. Quels sont les résultats d'utilisation de cette subvention dans le cadre de la politique des grands événements ? Vous en avez cité quelques-uns.

En avril dernier, vous aviez demandé à VisitWallonia de développer des indicateurs permettant d'objectiver les retombées touristiques générées par cette politique de promotion de grands événements, et ceci dans l'objectif d'évaluer le dispositif. Y a-t-il des avancées dans l'identification d'indicateurs permettant l'évaluation de cette politique ?

Je ne clôturerai pas sans parler d'un dossier que je connais relativement bien. Je vous ai questionné quelquefois à ce sujet. Il s'agit des lacs de l'Eau d'Heure. Vous l'avez détaillé tout à l'heure, 625 000 euros ont été ajoutés en liquidation, afin de résorber partiellement l'encours sur ce crédit, notamment destiné à la mise en œuvre du plan de redéploiement du site.

J'ai des questions plus d'ordre général. Quelle est votre analyse quant à la situation actuelle du « Domaine des lacs de l'Eau d'Heure », au regard des conclusions de l'audit et de l'évolution de sa fréquentation ? Des garanties existent-elles pour la concrétisation effective des projets structurants annoncés ?

Vous avez parlé tout à l'heure d'appel à manifestation d'intérêt qui avait rencontré des candidatures et autres. Pouvez-vous faire un peu le point par rapport à ces différents projets ? Comment pourra-t-on respecter le calendrier de mise en œuvre de ces différents projets ?

Je cède, si Mme la Présidente m'y autorise, la parole à mon collègue, Guillaume Soupart.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, sans surprise, je vais revenir sur « Le domaine des Épioux », puisque c'est la propriété du CPAS de la Ville de Mons, où j'ai la chance et le bonheur d'être conseiller communal. L'objectif du projet initial était de le rendre accessible aux personnes notamment à mobilité réduite et de créer un centre d'hébergement pour jeunes, pour qu'on puisse bénéficier d'un centre de tourisme social.

Vous avez évoqué des soucis majeurs, mais qui semblaient connus des porteurs de projet dès le départ. Comment se rend-on compte seulement maintenant que ces problèmes sont là et qu'ils empêchent de mener à bien le projet ? On parlait d'un montant de 375 000 euros. Tout à l'heure, vous évoquiez 239 000 euros. Dès lors, des montants sont-ils définitivement perdus ? Le cas échéant, à combien s'élèvent-ils ? C'est important de faire le point.

Je comprends la position que vous avez pu prendre d'expliquer qu'il fallait abandonner le projet, vu les difficultés structurelles. Cependant, je n'arrive pas à comprendre comment les porteurs de projet ont pu proposer cela, alors que ces problèmes étaient existants.

Le deuxième dossier concernant le patrimoine porte sur la salle 104 à Liège. Il y a 545 000 euros liés à la reprise de subsides pour l'abandon de sa rénovation. Vous l'avez dit, le projet était inscrit dans le cadre du Plan de relance.

Un subside exceptionnel de 2,7 millions était prévu, dont seulement 1,08 million avait été liquidé avant que des problèmes n'apparaissent, notamment le fait que – comme vous l'avez dit tout à l'heure – les porteurs de projets n'aient pas trouvé les moyens complémentaires nécessaires. Dès lors, la Région compte-t-elle récupérer l'intégralité des montants liquidés ? Les dépenses ont-elles été analysées par l'AWaP quant à leur justification ? Ce montant à récupérer présent dans l'ajustement est-il définitif ?

Concernant la Salle 104 – qui d'ailleurs intéresse aussi ma collègue Valérie Bluge qui n'est pas là –, disposez-vous d'informations sur les intentions des propriétaires quant à son avenir ?

Il y a également une question concernant la redevance de l'intercommunale de la bataille de Waterloo, puisque l'on voit que les recettes sont en hausse de 100 000 euros, probablement en raison d'une fréquentation accrue du site en 2025. Dès lors, pourriez-vous nous expliquer comment est calculée cette redevance, tant dans sa partie fixe que variable ? La Région perçoit-elle des redevances pour d'autres sites touristiques en Wallonie de la même manière ? Une réflexion est-elle en cours sur cette redevance, notamment au regard des difficultés de l'intercommunale à faire face à d'importantes dépenses d'entretien et de rénovation à venir ? On sait que la

pérennité de ce site exceptionnel est essentielle, et nous savons, au sein du groupe MR, que vous êtes attentive au sujet.

J'aimerais aussi revenir sur le projet Digipat. Vous avez donné pas mal d'explications, j'ai écourté mes questions sur le sujet. Vous avez évoqué une finalisation vers 2028. Ce projet, comme tout le monde le sait, vise à faciliter le regroupement des données patrimoniales et la gestion des dossiers liés aux biens patrimoniaux. Vous nous avez fait un point d'étape sur l'avancée du programme. Pourriez-vous nous rappeler les montants budgétaires spécifiquement alloués au projet Digipat avec une vision pluriannuelle, si c'est possible ? Si pas, je reviendrai avec une question écrite.

Concernant l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0, vous avez indiqué que la dernière et quatrième table ronde se tiendrait à l'automne. Êtes-vous satisfaite des premiers échanges issus de ces tables rondes ? Avez-vous des demandes spécifiques à formuler aux participantes et participants ? Sous quelle forme et à quelle date les résultats et recommandations de cette alliance seront-ils présentés ?

En matière d'archéologie, nous savons que l'administration a transmis à votre cabinet une note détaillée et explorant différents scénarii d'organisation et pistes d'évolution pour ce secteur en Wallonie. On en a déjà discuté à de nombreuses reprises dans cette commission. Vous nous avez indiqué tout à l'heure que ce travail d'analyse serait finalisé d'ici la fin de l'année.

Il y a trois points sur lesquels j'aimerais revenir par rapport à l'archéologie. On le sait, il y a de nombreux soucis dans ce secteur – comme vous l'avez rappelé –, que ce soit les 40 ans de retard pour la postfouille, la pyramide des âges vieillissante, et cetera. Une solution serait peut-être d'avoir des accords-cadres avec des sociétés spécialisées par zone de l'AWaP, comme cela se fait pour les routes, par exemple. Les marchés publics pourraient être lancés depuis la cellule d'appui de l'AWaP. Est-ce à l'étude ?

Il y a également un problème concernant le manque d'ouvriers et d'ouvrières de fouille. Quelles actions prenez-vous et sur lesquelles travaillez-vous pour pallier ce problème ?

Un autre souci majeur, c'est l'anticipation concernant des parcelles visées par de nouveaux projets immobiliers. Il faudrait pouvoir à la fois accélérer ces projets avec des analyses et évaluations anticipativement au développement urbain pour éviter de ralentir les projets. Ce problème est-il pris en compte à l'heure actuelle au sein de l'AWaP ?

Enfin, dernier point – vous avez aussi pas mal développé – sur l'évolution du concept des Journées du patrimoine, en lien avec le renforcement des synergies entre Tourisme Wallonie et VisitWallonia. Vous avez d'ailleurs évoqué, dans votre exposé, le nouveau

dispositif du patrimoine en spectacle entre la mi-juin et la mi-septembre, avec les Journées du patrimoine comme temps forts. Comment ce projet est-il né ? Le week-end traditionnel des Journées du patrimoine restait-il inchangé ? Vous avez indiqué qu'une évaluation est prévue à l'automne avant d'envisager une nouvelle édition l'été prochain. Vous savez qu'au MR on aime bien l'évaluation. Quels sont les critères identifiés et retenus ? Quel est l'impact budgétaire de cette réorganisation ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Si vous êtes d'accord, Mme Gysen et moi-même allons nous partager la parole concernant cet ajustement 2026.

Tout d'abord, Madame la Ministre, merci pour votre exposé clair et transparent concernant cet ajustement 2026. Cet ajustement budgétaire s'inscrit dans la continuité de la politique menée en faveur du soutien et du développement du secteur touristique wallon. Ce secteur occupe une place importante dans notre économie, tant par les emplois qu'il génère, les retombées économiques qu'il produit et le rayonnement qu'il assure à notre Région.

La politique conduite en la matière repose sur plusieurs principes essentiels : accompagner et soutenir les acteurs ; poursuivre les efforts de professionnalisation et de simplification administrative ; renforcer la durabilité du secteur ; rechercher une plus grande efficacité dans l'utilisation des moyens publics.

Dans un contexte budgétaire contraint, il est en effet essentiel que chaque euro investi le soit avec responsabilité et dans une logique de résultats qui mise sur l'importance de la responsabilité, de la durabilité, qui implique de concilier des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement touristique. L'amélioration de l'accessibilité à tous points de vue – le respect de l'environnement, le développement d'un tourisme équilibré et concerté –, mais aussi pour la viabilité économique constitue aujourd'hui des priorités.

Concernant spécifiquement cet ajustement, à la lecture des documents budgétaires, nous relevons l'engagement de 3 millions d'euros ainsi que la liquidation de 2,2 millions d'euros au bénéfice d'actions touristiques cofinancées par les fonds européens. Pourriez-vous préciser quels sont les principaux projets concernés par ces nouveaux crédits ?

Par ailleurs, 1,5 million d'euros supplémentaires sont prévus sous forme de subventions aux pouvoirs locaux pour les équipements et infrastructures touristiques. Quels besoins ou projets justifient cet accroissement de moyens ?

Au-delà de cet ajustement budgétaire, je souligne l'importance de la révision du Code du tourisme

engagée cette année. Ce chantier porte sur plusieurs enjeux majeurs. Je pense notamment à l'évaluation des dispositifs de subventions afin d'en améliorer l'efficacité, mais aussi à la réforme des organismes touristiques pour mieux les adapter aux évolutions institutionnelles et aux nouveaux défis auxquels le secteur est confronté. À cet égard, pourriez-vous faire le point sur Tourisme Wallonie, qui devait être doté d'un nouveau contrat d'administration durant la législature ? Pourriez-vous nous en dire davantage sur l'orientation de son contenu et le calendrier envisagé pour son adoption ?

Enfin, je souhaite revenir sur l'entrée en vigueur, en mai dernier, du règlement européen relatif aux locations de courte durée. Cette nouvelle réglementation constitue une étape importante pour la lutte contre la concurrence déloyale, puisqu'elle impose aux hébergements touristiques proposés sur les plateformes de réservation de disposer d'un numéro d'enregistrement. Pouvez-vous nous informer sur l'état d'avancement de la création du portail numérique unique pour la Belgique ? En attendant cette plateforme, quelles mesures transitoires ont été mises en place ?

En 2026, d'autres projets importants poursuivent leur déploiement. Je pense notamment à l'ouverture de la plateforme numérique B2B destinée aux professionnels du secteur, à la politique des grands événements, mais aussi aux lacs de l'Eau d'Heure. Je me réjouis d'ailleurs d'entendre à cet égard le travail de la nouvelle équipe des Lacs, qui est en bonne voie, avec une réelle stratégie de redéploiement et un montant dédié de 625 000 euros.

Les candidatures concernant notamment la reprise de l'aquacentre sont en cours d'analyse. C'est une excellente nouvelle. Le tourisme dans son ensemble, et à travers des lacs de l'Eau d'Heure, est un levier de rayonnement pour la Wallonie.

Pour conclure, Madame la Ministre, des projets avec pour ambition une logique de résultats, une amplification des dynamiques positives, une invitation à l'exigence, c'est ce qui traduit l'ajustement 2026.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour cet exposé qui répond déjà à bien des questions que nous pouvions avoir. L'ajustement budgétaire en matière de Patrimoine s'inscrit bien sûr dans la continuité des politiques menées.

J'avais une première question sur l'indexation de la dotation destinée à la Communauté germanophone. Vous y avez répondu, et je vous en remercie. Ensuite, j'ai noté une augmentation d'environ 1 million d'euros en crédits de liquidation pour les subventions liées aux accords-cadres de restauration des biens classés au patrimoine exceptionnel. Je voulais savoir s'il s'agissait

de la concrétisation accélérée de plusieurs dossiers en cours, ou si cette hausse correspondait à un projet spécifique.

Au-delà de cela, j'ai bien noté les trois axes de développement de votre politique en matière de patrimoine : la digitalisation, avec le DigiPat fixé à 2028 ; la dynamique de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 ; et l'avenir de l'archéologie préventive.

Je voudrais revenir sur l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 puisqu'une nouvelle table ronde a eu lieu, consacrée aux enjeux énergétiques. Quels sont les principaux enseignements que l'on peut tirer de cette dernière table ronde ? Quelles pistes d'action concrètes ont émergé pour le secteur du patrimoine ?

J'en viens à la petite enfance. Je vais me permettre d'être un petit peu plus longue pour saluer l'action que vous menez en faveur de la petite enfance et le soutien que notre groupe vous apporte et entend vous apporter pour la poursuite de ce travail essentiel. Les défis étaient immenses il y a deux ans, alors que le secteur traversait une période d'incertitudes et d'inquiétudes. Un travail considérable a depuis été accompli. Vous avez choisi d'accompagner les porteurs de projets, de lever les freins identifiés et de rechercher des solutions pragmatiques. Vous avez mis en place un comité d'accompagnement en associant le SPW, l'ONE et votre cabinet. Vous avez pu sauver de nombreux projets et apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées.

Vous l'avez rappelé, le 31 août prochain marquera le terme du volet 1, c'est-à-dire de la partie cofinancée par l'Union européenne du plan Équilibre. Le travail réalisé permet de sauver de nombreux projets. L'objectif de 2700 places pourra être atteint, et nous souhaitons vraiment le saluer. L'ajustement budgétaire 2026 traduit votre volonté politique en actes concrets. Les moyens supplémentaires dégagés le démontrent, avec des moyens nouveaux, comme ces 14,4 millions d'euros additionnels en crédits d'engagement et ces 5,3 millions d'euros en crédits de liquidation qui sont inscrits afin de permettre le lancement d'appels à projets destinés tant au maintien des places existantes qu'à la création de nouvelles places d'accueil. C'est un investissement majeur au service des enfants et des familles que nous saluons.

J'ai identifié vos piliers : sauvegarder, créer, réformer. Je pourrais tout passer en revue – vous l'avez fait longuement. Je voudrais rappeler qu'investir dans la petite enfance, ce n'est pas une dépense de confort ; mais un choix de société et un choix politique. C'est la société que nous envisageons pour nos enfants qui se révèle à travers ces investissements financiers. Il s'agit d'investir dans l'égalité des chances dès les premiers mois de la vie ; de permettre à chaque enfant de bénéficier d'un environnement propice à son développement ; de permettre à chacun la conciliation

entre vie professionnelle et vie familiale ; et c'est reconnaître le rôle irremplaçable des professionnels de l'accueil pour leur donner les moyens d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

On sait que le contexte budgétaire est exigeant. Le signal envoyé aujourd'hui est donc particulièrement fort. Il montre qu'il est possible d'assainir des finances publiques tout en continuant à investir dans ce qui prépare l'avenir de notre société. Madame la Ministre, le chemin parcouru depuis deux ans nous prouve que les moyens sont désormais au rendez-vous, de même que la dynamique positive des Engagés et de votre cabinet.

- La séance est suspendue à 16 heures 16 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 33 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1)

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 7) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 7)

Discussion générale (Suite)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vais essayer de répondre au mieux aux différentes questions, larges et diversifiées, que vous m'avez posées et qui ont permis de brasser toute une série de compétences. Au besoin, je vous reviendrai en question écrite pour plus de précisions. Je vais essayer de répondre dans l'ordre, même s'il y a des tas de questions qui se sont croisées. Pour ces dernières, je vous répondrai collectivement et puis dans le détail en fonction de vos interrogations respectives.

Je vais commencer par répondre à l'intervention et au questionnement de Mme Van Walle par rapport aux

74 millions d'euros d'économies de l'ONE. Même si l'on n'est pas dans la sphère liée à ces économies, il est important de repréciser le caractère de ces 74 millions d'euros d'économie et comment on arrive à ce montant. Effectivement, on a imposé une économie de 11 millions d'euros répartie sur une non-indexation des subventions en partie et sur une non-dépense au niveau des dépenses informatiques de l'ONE qui, pour rappel, s'élevaient à plus de 35 millions d'euros chaque année. Cela, c'est le montant des 11 millions d'euros.

S'ajoutent à cela les 106 millions d'euros qui correspondent au non-financement du 1,5 pour 7. C'était effectivement une intention reprise dans nos Déclarations de politique régionale et communautaire qui n'était pas budgétée. Ainsi, dès le début de la législature, j'ai toujours dit aux acteurs qu'il ne nous était pas possible de mettre en œuvre ce 1,5 pour 7 et que, en fonction des moyens que l'on dégagerait, nous verrions comment avancer en la matière.

S'ajoutent à cela 43 millions d'euros qui sont des moyens complémentaires affectés à l'ONE pour lui permettre de financer les obligations reprises au niveau de son contrat de gestion. Il est important de préciser que la vraie économie qui a été demandée à l'ONE, c'est 11 millions d'euros en 2026. S'ajoute à cela un refinancement de 43 millions d'euros ainsi que 106 millions qui n'ont jamais été budgétés et qui représentent ce qui aurait été l'impact du 1,5 pour 7, si l'on en avait eu les moyens.

Pour le solde, vous m'interrogez aussi sur le nombre de places que nous allons sauver au travers de la rénovation. Cela correspond à 4 500 places sur cette législature. Il y a déjà les 1 200 que nous avons préservées l'année passée ; nous envisageons une cible de 1 000 nouvelles places cette année. Le solde sera, quant à lui, repris sur la législature.

Tout à l'heure, dans mon intervention, je vous ai cité le nombre de places par rapport au plan Équilibre. Fin mai, 1 108 places sont effectivement ouvertes et opérationnelles, dont 1 048 places sur le volet financé par l'Europe. Les dernières prévisions estiment le nombre de places opérationnelles au 31 août de cette année sur le volet européen à exactement 1 713 places. On reste donc tout à fait confiants par rapport à l'atteinte de la cible de 1 700 places fixée par l'Europe. Conserver la participation financière de l'Europe reste une de mes priorités. Je suis confiante par rapport à cela, nous avançons bien. Maintenant, pour la suite, nous devons continuer d'accompagner les acteurs en étant au plus proche de leur réalité pour lever chacun des freins qu'ils seront amenés à rencontrer.

Par rapport aux points APE, ceux-ci sont octroyés sur base du 1,5 pour 7, tant pour les nouvelles places créées dans le plan Équilibre que pour les mini-accueils qui viennent d'être lancés. Une réforme des points APE est en cours. On est bien conscient de la place que ces

points APE occupent aujourd'hui au niveau de la viabilité des milieux d'accueil. Pour les perspectives, une temporalité nous est proposée : 2026, 2027 et 2028 pour transférer, puis six ans pour rééquilibrer. Pendant cette période, nous allons travailler avec les différents secteurs pour réattribuer les moyens ou voir comment ils seront affectés demain. Parallèlement, je vous rappelle que les APE sont un des leviers qui viennent financer la viabilité et le fonctionnement des milieux d'accueil ; ce n'est pas le seul. Je vous renvoie notamment à l'étude BDO qui identifie toute une série d'autres leviers. C'est l'ensemble de ces leviers, collectivement, que nous allons devoir travailler pour permettre, demain, d'avoir une meilleure viabilité, une meilleure prévisibilité et, au final, de meilleurs résultats, une meilleure garantie en termes de pérennité pour nos milieux d'accueil.

Pour le solde, Madame Van Walle, vous m'indiquez que l'on ne met pas suffisamment de moyens. Je trouve que l'on met des moyens importants et c'est ce qui ressort de cet ajustement budgétaire. Pour le solde, quand on injecte 250 millions d'euros à l'ONE et que l'on perd 2 000 places au bout du compte, il y a tout de même un problème au niveau de la manière dont cela fonctionne. C'est cette manière de fonctionner que l'on doit changer. On doit rester dans notre périmètre d'action. On a la chance d'avoir des moyens complémentaires dédiés, mais les règles du jeu actuelles ne fonctionnent pas et elles mettent en péril tant le secteur de la petite enfance que les familles qui sont derrière.

Madame Pécriaux, vous m'interrogez par rapport à la non-indexation et à l'impact que cela peut avoir sur salaires. Les salaires des collaborateurs concernés au travers de nos différentes UAP – Tourisme Wallonie, l'AWaP, Visit Wallonia – seront bien indexés. Les balances se feront par réallocation budgétaire interne.

Par rapport aux conventions pluriannuelles et à l'incertitude budgétaire avec lesquelles les acteurs travaillent, les démarches sont bien en cours. Les acteurs en sont informés. Certaines conventions sont déjà passées et sont en ordre ; d'autres sont encore soit à la relecture de l'IF, mais vont suivre ; et d'autres encore émanent de conventions qui nous lient avec d'autres ministres et suivent aussi leur cours. Le cap est bien clair. De manière générale, la règle qui a été appliquée, c'est -5 % par rapport aux subventions qui étaient octroyées à l'ensemble des bénéficiaires du côté patrimonial. Côté wallon, pour le Tourisme, c'est une autre dynamique qui a été choisie puisqu'on a revu individuellement chaque bénéficiaire, chaque association professionnelle qui est derrière, pour challenger davantage les objectifs, éviter les doublons et déjà déterminer les cibles. Les montants sont définis au travers de cette convention. Si vous le souhaitez, j'ai ici les montants des différentes conventions pluriannuelles. Je peux vous les citer. Cela vous intéresse-t-il ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, nous vous proposons de nous les transmettre.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Je vous les transmets. Chacun des acteurs a pu être rassuré. Nous avons eu des contacts avec eux et tout cela est challengé. Aujourd'hui, je ne pense pas qu'il y ait des craintes. Certains sont restés en convention annuelle, car il y a encore des éléments à revérifier et à rechallenge. C'est notamment le cas de l'UPAV. On en parlera au moment où nous aborderons le MICE. On lance un projet et l'on ne veut pas s'enfermer dans une dynamique, on veut pouvoir l'évaluer et voir quels sont les résultats. En fonction de cela, on repartira pour la deuxième année.

Le cadastre a été réalisé dans la temporalité la plus rapide avec laquelle on peut travailler. Il a été réalisé de manière conjointe avec le SPW IAS et l'ONE. Je m'étonne dès lors que l'ONE dise qu'il n'en a pas connaissance alors que l'ONE était autour de la table. Concrètement, les moyens qui vont être dégagés en 2026, tant à la rénovation qu'à la création, sont de 29 millions d'euros, dont un peu plus de 20 millions d'euros pour la rénovation :

- 8 millions d'euros pour la création de nouvelles places, donc pour les mini-accueils
- 13 millions d'euros pour l'appel à projets « Rénovation », qui va être lancé dans le courant de cet été ;
- 3 millions d'euros pour le plan « Urgence » de 2025 – ce sont les 3 millions qui avaient un impact sur 2026 ;
- 5 millions d'euros qui avaient été discutés lors de la dernière législature et qui vont ici être engagés lors de cette année 2026.

Au niveau des délais, en particulier pour la programmation liée à la rénovation, on ne prend pas les acteurs de court. Les acteurs ont été informés lors de la réalisation du cadastre que ces appels à projets allaient être lancés. Ce sont des dossiers qui sont prêts à être déposés. Travailler de manière pluriannuelle fait en sorte que, en fonction des années qui vont passer, chaque porteur de projet pourra évaluer, réadapter son projet, ce qui laissera la place à de nouvelles demandes qui pourraient intervenir.

Pour ce qui est de l'appel à projets lié aux minis-accueils. Cet appel est passé en gouvernement. Il doit maintenant faire l'objet d'un avenant au niveau du contrat de gestion de l'ONE qui fera l'objet d'une intervention au prochain conseil d'administration. Dans la foulée, l'appel à projets pourra être lancé. C'est un appel que l'on a voulu coconstruire avec le secteur, avec les services d'accueillantes d'enfants ou encore avec les communes. Les secteurs sont, à mon estime, bien

informés de cet appel à projets imminent et ont eu le temps requis pour se préparer. Tout ce qui est délai, échéance, caractère, éligibilité est repris dans le règlement de l'appel à projets, qui peut être mis à votre disposition de manière plus détaillée. Cet appel à projets « Minis-accueils » vise 350 places. Par rapport au nombre de places visées par la rénovation en 2026, on est à 1 000 places.

Je vous ai communiqué les données en ma possession sur le plan Équilibre, notamment par rapport à l'état d'avancement des travaux. On peut être confiants. Cependant, parallèlement, on doit suivre avec attention l'ensemble des porteurs qui sont au bord de la route. Ce qui est certain, c'est que les 10 000 euros supplémentaires par place ont été un vrai levier qui a permis de déclencher la dynamique et de faire en sorte que des acteurs qui souhaitaient faire demi-tour s'engagent et décident de finalement concrétiser leur projet. Pour le reste, certains ont encore des points d'attention et l'on opère un suivi « à la culotte » de ces porteurs de projets, un vrai accompagnement, dans le cadre duquel on essaie de résoudre avec eux tous les questionnements qu'ils auraient encore pour aller chercher ces 3 100 places prévues.

Vous m'interrogez au niveau des partenariats public-privé, pour lesquels j'ai plusieurs éléments de réponse.

Premièrement, dans le cadre de l'appel à projets Mini-Accueil, il est déjà prévu pour des intercommunales de rentrer des projets, toujours en partenariat avec des services d'accueillante d'enfants. On sait que certaines intercommunales, avec des clusters d'entreprises, ont marqué de l'intérêt et donc sont au taquet pour déposer des projets en la matière. Pour le solde et les projets PPP, c'est à réfléchir dans les prochaines phases de programmation que l'on va lancer sur la législature. C'est à réfléchir au regard du contrat de gestion de l'ONE qui va devoir intervenir d'ici la fin de l'année. Cependant, on sait que les PPP sont un des axes sur lesquels on doit travailler pour assurer la viabilité du secteur demain, mais ce n'est bien entendu pas l'axe.

Par rapport aux points APE du plan Équilibre, les besoins estimés pour l'année 2026 sont estimés à 11 millions ; 6 264 000 euros étaient prévus au budget initial sur l'article budgétaire de mon collègue Pierre-Yves Jeholet. S'y ajoutent ici à l'ajustement 2 122 000 euros, le solde étant pris en charge par le FOREm au travers du montant qui lui a été versé en 2025. Au travers de ces trois éléments de composantes, on est bon pour atteindre les 11 millions d'euros en 2026.

Par rapport aux APE de manière générale et à la prise en charge de l'ONE, ce dernier intervient toujours en déduisant le montant du point APE, que ce soit un APE des pouvoirs publics ou un autre APE. Dès lors, le

mécanisme de subventionnement en la matière reste le même.

J'en arrive au tourisme et aux questions du groupe PS par rapport à la digitalisation de la plateforme. Je n'ai pas avec moi aujourd'hui le nombre d'opérateurs qui se sont enregistrés sur cette plateforme. Néanmoins, je sais que les contacts sont étroits avec Tourisme Wallonie, qu'ils sont sensibilisés au travers des réunions qui ont lieu sur le terrain, au travers des différents supports de communication de Tourisme Wallonie. C'est un élément d'accompagnement qui est en train de s'amplifier au niveau de Tourisme Wallonie. Vous savez que nous souhaitons poursuivre cette dynamique d'accompagnement pour les prochaines années. Le souhait de Tourisme Wallonie, de manière générale, est de se positionner au plus près des acteurs, de leurs réalités et de leurs besoins, et de les accompagner en la matière.

En ce qui concerne les formations, « Mon bagage numérique » arrive tout doucement à son terme au niveau du financement européen, mais nous avons pour objectif de poursuivre cette dynamique d'accompagnement au travers des outils pris en charge par le budget de Tourisme Wallonie, au travers de VisitWallonia et de l'outil régional de commercialisation ou au travers des formations développées par toute une série d'acteurs de terrain. Je pense aux fédérations touristiques provinciales, aux associations professionnelles, au centre de compétence FOREm Tourisme. Tous ces acteurs proposent des formations et le but de « Mon bagage numérique » est de les rassembler dans leur totalité et de faire en sorte que les acteurs puissent en avoir connaissance et puissent aller puiser en fonction de leur état d'avancement, de leurs besoins, de leurs questionnements en matière numérique, de leurs produits ou de leurs perspectives, les formations qui correspondent le mieux à leurs attentes.

Par rapport aux MICE, vous êtes plusieurs à m'avoir interrogée. Le budget dédié à VisitWallonia de 200 000 euros permet le recrutement de deux collaborateurs. Ils sont en place aujourd'hui. S'y ajoute une subvention de l'UPAV pour 75 000 euros, avec toute une série d'indicateurs prévus, notamment le fait de mener 300 dossiers par an et d'atteindre, dans la mesure du possible, un taux de conversion de plus ou moins 60 %, ce qui correspond à 180 ou 200 dossiers, avec un budget moyen par dossier d'environ 5 000 euros. Cela devrait au final engendrer un chiffre d'affaires de 1 million d'euros, objectif repris aujourd'hui dans la convention avec l'UPAV.

C'est dans un objectif de couvrir l'ensemble du territoire en matière d'offre MICE. On a déjà eu des débats en commission par rapport aux offres reprises ou pas dans la brochure. Notre objectif est d'étendre l'offre ainsi que d'aller chercher les opérateurs que l'on ne retrouve pas aujourd'hui et qui existent. On connaît

toute cette pertinence du MICE puisqu'il permet aux opérateurs de rentabiliser la semaine où il y a moins de touristes de loisirs. C'est un axe dans lequel on a foi. Vous voyez que des indicateurs sont sur la table. Nous allons les tenir et nous allons les évaluer au terme de l'année pour en tirer les leçons.

Par rapport au patrimoine et au partenariat avec les universités, les conventions sont toujours en cours. La seule convention arrivée à son terme est celle avec l'Université de Namur. Depuis, nous avons revu l'Université de Namur. Une subvention d'un montant de 50 000 euros est actuellement sur la table et devrait être proposée à ma signature prochainement pour lui permettre de mener son travail cette année. Pour le sol, les partenariats avec les universités s'inscrivent dans les perspectives à venir en matière d'archéologie pour lesquelles j'ai reçu une première note de l'AWaP.

Par rapport aux perspectives, il y a plusieurs choses. On y fait mention de l'externalisation d'une partie des missions. On y fait l'écho de partenariats avec les universités, notamment pour la gestion des postfouilles. On y fait mention d'éléments que je vous ai cités dans mon discours sur l'AWaP par rapport aux départs à la retraite des archéologues et à la masse budgétaire que l'archéologie représente aujourd'hui au niveau du budget de l'AWaP. La proposition est sur la table aujourd'hui.

Il y a encore des éléments sur lesquels j'ai demandé à l'AWaP de travailler davantage, notamment la priorisation des chantiers. On est dans une situation où l'on doit établir plus clairement les priorités pour éviter de se retrouver dans des situations problématiques, tant d'un point de vue de suivi archéologique qu'au niveau de porteurs de projet, de réalisation ou de travaux d'infrastructures. C'est important pour permettre à chacun de planifier au mieux ses perspectives en la matière.

Par rapport au climat social de l'AWaP, je suis en contact régulier avec l'inspectrice générale, Sophie Denoël, et je n'ai pas connaissance d'éléments problématiques. J'en profite encore une fois pour la remercier pour tout son travail de cohésion, pour son travail de gestion d'équipe et pour toute l'énergie qu'elle met avec ses directeurs et ses collaborateurs à faire en sorte que le suivi des dossiers et des perspectives se passe pour le mieux.

Pour le reste, en matière d'archéologie, je ne vais pas présager aujourd'hui des futurs travaux budgétaires. On aura l'occasion d'y revenir quand on abordera l'initial 2027.

Par rapport au transfert de compétences, Monsieur Daye, je dois vous avouer que, en matière d'enjeux et de challenges relatifs à la petite enfance de manière générale, notre énergie a été fort mobilisée jusqu'à aujourd'hui par le suivi et la sauvegarde du plan

Équilibre ainsi que par la manière d'amener les meilleures réponses concernant la rénovation et de lancer de nouveaux appels à projets sur la base des constats qui se sont présentés à nous. Le Gouvernement bruxellois a tardé à se mettre en place. Je suis aujourd'hui en contact plus rapproché avec la Région bruxelloise. On va étudier la question lors de la prochaine partie de la législature. Pour être tout à fait franche avec vous, au regard du nombre et de l'ampleur des chantiers sur la table, c'est un élément que nous n'avons pas encore travaillé.

Par rapport au MICE, j'ai parlé des 200 000 euros à VisitWallonia et des 75 000 euros à l'UPAV.

Le règlement STR entré en vigueur en mai dernier. Pour le reste, vous savez que nous travaillons à une plateforme commune – ce qui est une imposition de l'Europe – avec la Communauté germanophone et la Communauté flamande. Cette plateforme sera opérationnelle d'ici la fin de l'année ou, au plus tard, pour le début de l'année 2027. Il n'en demeure pas moins que, dans l'attente, Tourisme Wallonie mène auprès de l'ensemble de nos acteurs de l'hébergement un travail de suivi rapproché pour veiller à l'enregistrement de l'ensemble des hébergements. La liste des hébergements enregistrés est aujourd'hui mise à disposition des communes. J'en profite pour enjoindre à nouveau les communes à consulter régulièrement cette liste pour éventuellement la contester en fonction des données en leur possession. Je pense que les objectifs se rencontrent : notre objectif, c'est, d'une part, d'avoir à travers ce règlement STR et à travers l'enregistrement prévu dans le Code wallon du tourisme une réponse claire, nette et objective par rapport à l'ensemble de notre parc actuel en matière d'hébergements touristiques et, d'autre part, d'éviter la concurrence déloyale que l'on connaît aujourd'hui entre certains hébergements qui sont enregistrés et d'autres qui ne le sont pas.

Par rapport aux grands événements, je n'ai pas avec moi la liste complète des événements sponsorisés ou qui font l'objet d'une collaboration avec VisitWallonia, mais, là aussi, au même titre que pour les subventions pluriannuelles, je peux évidemment mettre cette liste à disposition. Vous verrez que la liste des événements qui sont sponsorisés ou épaulés est large et variée. Cela concerne tant le sport que la culture, la musique, le théâtre... Bref, c'est la richesse de nos événements proposés tout au long de l'été. Vous verrez également que nous avons veillé à ce que les hébergements soient bien répartis sur l'ensemble du territoire wallon, puisque c'est bien sur l'ensemble du territoire wallon que la Wallonie va vivre cet été, soit au travers d'événements plus traditionnels, soit au travers du programme « Patrimoine en spectacle », qui mettra un focus particulier sur le patrimoine durant l'été.

Par rapport aux lacs de l'Eau d'Heure, j'ai cité dans mon intervention les priorités par rapport à la concrétisation des dossiers pour lesquels des

engagements ont eu lieu, ainsi que les moyens de liquidation que l'on amène en contrepartie pour permettre d'avancer. Pour le solde et par rapport à l'enveloppe PRW, que nous avons déjà abordée maintes fois dans cette Commission, le conseil d'administration va maintenant être appelé à analyser les différentes offres qui lui sont déposées au travers des appels à manifestation d'intérêt qui ont été lancés. Ensuite, comme nous l'avons indiqué, il contactera le Gouvernement pour challenger ces pistes en tenant compte des objectifs que nous avons mis en avant : d'une part, rendre ce site plus attractif et plus cohérent et, d'autre part, y intégrer davantage les partenaires privés et faire en sorte que public et privé travaillent main dans la main pour une vraie vision et une vraie offre de qualité cohérente en faveur de ce site des lacs de l'Eau d'Heure, dans lequel la Wallonie a déjà investi de nombreuses dizaines de millions d'euros. C'est effectivement un site important pour tout le tourisme local en province de Hainaut, pour le tourisme wallon, mais aussi pour le tourisme de manière plus générale, notamment le tourisme vert et le tourisme durable.

Par rapport au site des Épioux, 375 000 euros ont déjà été versés et devront donc être remboursés. Par ailleurs, 139 000 euros n'ont pas été versés, ce qui correspond au montant de 514 000 euros initialement prévu pour cet investissement. J'ai indiqué les raisons qui nous ont poussés à prendre cette décision : ce sont les retards pris dans la concrétisation de ce projet au regard des éléments que j'ai cités dans mon intervention tout à l'heure.

Par rapport au 104, il y a un montant d'un peu plus de 1 million à récupérer. Le travail est en cours avec les porteurs de projets, qui ont jusqu'au mois de septembre pour rentrer leurs différents éléments justificatifs. On analysera ce qui peut représenter des dépenses éligibles ou non éligibles au regard des dispositions en vigueur et de la manière dont l'éligibilité des dépenses a été actée. Je peux vous assurer que, par rapport au 104, on s'est démenés pour essayer d'amener les meilleures réponses possibles, d'accompagner les porteurs de projets. Ils n'ont pas réussi à décrocher les subventions en dehors du subventionnement UREBA, aussi prévu pour mener à bien ce chantier. Collectivement, on peut en être toutes et tous désolés. Ceci étant, si l'on regarde la poursuite de ce projet, c'est un bien qui n'est pas classé. Dès lors, au regard du Code wallon du tourisme, se dire que l'on aurait pu aller chercher une aide au travers du code n'est de toute façon pas envisageable.

Par rapport à Waterloo et au calcul de la redevance exacte, je ne l'ai pas avec moi, mais je peux vous le faire parvenir au travers d'une question écrite ou d'une démarche spontanée de notre part.

Pour ce qui est des perspectives, on peut être fier de voir le nombre de visiteurs augmenter de la sorte au niveau du mémorial. C'est également dû à l'ensemble des animations proposées autour tout au long de

l'année. On a récemment mis un focus sur le nouvel état de forme du lion. Il y a un tas d'événements commémoratifs pour les familles, pour le grand public, pour les amateurs qui sont proposés tout au long de l'année dans le cadre du bicentenaire.

Pour ce qui est des perspectives, le travail est en cours aujourd'hui avec Tourisme Wallonie. Par rapport aux montages juridiques et aux droits et obligations de chacune des parties, Tourisme Wallonie est partie prenante, de même que l'intercommunale et les communes. Nous devons remettre tout le monde autour de la table. J'ai oublié de parler du concessionnaire, accessoirement, qui est l'intercommunale ; c'est la troisième partie. On va s'atteler à ce travail dans la seconde partie de l'année. Le travail d'analyse est déjà bien lancé et en cours au niveau de Tourisme Wallonie.

Par rapport au DigiPat, celui-ci sera effectivement terminé en 2028. Cinq millions d'euros ont été engagés à l'initial 2026. On prévoit 1 million en crédits de liquidation pour d'emblée mener les travaux, en tout cas la première phase d'analyse.

Par rapport à APE 2.0 et les trois premiers groupes de travail qui ont eu lieu, l'objectif est d'arriver sur des résultats concrets en matière de collaboration avec le FOREm, avec Embuild, par rapport à toute une série de formations, de valorisation et de focus sur les métiers du patrimoine aujourd'hui en pénurie, c'est un problème pour les entreprises et pour les propriétaires de biens patrimoniaux. Dès lors, on travaille à des solutions concrètes, à des formations. Je pense notamment à la formation de tailleur de pierre, une nouvelle formation sur laquelle on va mettre un focus, qui va être amplifiée, qui est une première réponse concrète. Je vous dis tout cela de mémoire.

Ensuite, les Journées du patrimoine existent toujours dans leur concept tel que prévu et tel que connu de tous aujourd'hui. Elles auront lieu le deuxième week-end de septembre, avec deux éléments qui modifient la dynamique. D'une part, en avant-goût des Journées du patrimoine, l'événement « Patrimoine en spectacle » va mettre un focus sur une cinquantaine d'animations qui ont lieu dans des sites patrimoniaux tout l'été. D'autre part, au niveau des Journées du patrimoine, on prévoit des soirées avec une mise en lumière du patrimoine le vendredi, le samedi et le dimanche, dans trois lieux distincts répartis sur l'ensemble du territoire, avec des animations son et lumière, des spectacles musicaux, avec un effet « waouh » pour amener davantage de touristes, de visiteurs locaux, d'amoureux du patrimoine actuels ou en devenir, à visiter nos richesses en la matière.

Je voudrais insister sur le fait que l'on a mis un focus particulier quant à la journée du vendredi, sur le public ado, sur le public jeune. Il y a une animation notamment au travers d'un DJ dans un lieu patrimonial qui va être proposé.

Madame Desalle, vous m'avez interrogée sur les fonds européens et précisément sur les subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par ceux-ci, ainsi que sur le budget de 3 millions d'euros en crédits d'engagement et de 2,2 millions d'euros en crédits de liquidation. Il ne s'agit pas toujours de nouveaux projets, mais parfois de modifications apportées à plusieurs projets. Je ne vais pas vous les détailler dans leur totalité, mais je peux en citer quelques-uns :

- Voies d'Eau-trefois, une mise en réseau dont le but est la valorisation du patrimoine industriel, historique et naturel en lien avec les voies d'eau ;
- Traver(re)se, un projet qui a pour but de créer des parcours touristiques autour de l'EuroVelo 3 ;
- Inclusiversel Tourism, qui vise à améliorer l'accessibilité touristique transfrontalière ;
- Memoria Romana.

Il existe donc toute une série de sites. Si vous le désirez, on peut mettre la liste complète à votre disposition.

Le futur contrat d'administration de Tourisme Wallonie est lié à la réforme de la fonction publique. On attend l'aboutissement de la réforme avant d'engager les travaux dans un cadre stabilisé. Rassurez-vous, cela n'empêche pas Tourisme Wallonie de travailler de manière adéquate, avec force et vigueur entre-temps et au regard des enjeux repris dans la Déclaration de politique régionale. J'en profite d'ailleurs pour remercier la directrice générale et ses équipes pour la collaboration et l'énergie déployée dans les différents chantiers d'ampleur qui leur sont confiés.

En ce qui concerne STR, je pense avoir déjà répondu.

Il y avait également une question sur l'augmentation des crédits de liquidation dans les accords-cadres. À nouveau, cela ne concerne pas un projet en particulier, mais la résorption de l'encours sur plusieurs projets qui sont en cours : l'église Saint-Martin à Arlon, le Stade des jeux à Namur, la basilique de Saint-Hubert, le Grand-Théâtre de Verviers, l'église Sainte-Croix à Liège. On invite les porteurs de projet à rentrer rapidement leurs déclarations de créance afin que les liquidations puissent intervenir après vérification. Ces crédits complémentaires offrent donc la possibilité à l'AWaP de réduire son encours, qui est important sur les accords-cadres, puisqu'il représente près de 50 % de l'encours total de l'AWaP.

Venons-en à la table ronde Patrimoine-Emploi 2.0 ; tout à l'heure, j'ai parlé des retours en matière d'emploi. J'aurais aussi pu citer ceux en matière de financement du patrimoine. En effet, on travaille à des mécanismes de financement alternatif, à des prêts patrimoine, notamment avec l'aide et la collaboration de mes collègues : Pierre-Yves Jeholet pour le volet économique et Cécile Neven pour le volet de la performance énergétique. En ce qui concerne les

retours, il existe en effet ce manque de communication entre l'ensemble des acteurs. À mon sens, ces tables rondes font du bien parce qu'elles permettent à chacun d'identifier ce qui existe déjà. C'est un réflexe sur lequel on doit tout le temps travailler : valoriser l'existant et, ensuite, lier les projets et les perspectives à venir.

Au niveau de l'énergie des groupes de travail, des perspectives sont à présent en route par rapport aux techniques d'isolation sous l'égide de Buildwise, le centre d'innovation et de connaissances pour le secteur de la construction en Belgique qui est un réel partenaire en la matière. En parlant de tous ces groupes de travail, de Patrimoine-Emploi 2.0, j'en profite pour remercier l'ensemble des parties prenantes parce que l'on sent une volonté commune d'amener des solutions. Comme je vous l'avais dit, je déteste les grands-messes et je suis attentive à ce que les solutions soient porteuses de résultats concrets ; résultats petits, certes, mais concrets. C'est ce qui importe avant de déboucher sur des plans d'action plus ambitieux.

La quatrième table ronde est quant à elle prévue à l'automne prochain.

Je pense avoir fait le tour de vos questions. Je reste à votre disposition, soit au travers des questions écrites, soit au travers d'autres éléments que vous conviendriez.

Mme la Présidente. – Merci, Madame la Ministre, pour toutes ces réponses bien complètes, me semble-t-il.

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour l'ensemble des réponses qu'elle vient d'apporter. Elle a suggéré, dans différents domaines, de nous faire parvenir des listes complémentaires. Nous sommes preneurs. Je suis intervenue en matière de petite enfance, mais vous avez aussi fait une proposition en matière de tourisme. Mme Roberty a dû nous quitter pour rejoindre Seraing, mais je ne doute pas qu'elle sera contente d'obtenir les informations écrites.

Je reviens sur le plan Équilibre. Pour les fameuses 1 700 places, si je fais bien le calcul, il restera 650 places à ouvrir d'ici la fin du mois d'août. C'est ambitieux, mais vous semblez confiante. Nous pourrions évidemment faire le point, en septembre, à la rentrée parlementaire, sur base d'une question orale que nous ne manquerons pas de vous adresser en commission.

Je vous remercie également pour les informations concernant les projets de mini-accueil. Nous sommes tout à fait ouverts à recevoir des informations par écrit. Cela ne vous étonnera pas que mon groupe soit attaché à la non-marchandisation du secteur. Tout à l'heure, vous avez clôturé votre intervention en disant votre volonté de garder des places et de moderniser le système. Nous sommes évidemment preneurs. Nous préférons prévenir

que guérir, et cela dans tous les domaines. Toutefois, pas une modernisation du système uniquement en ouvrant les portes du privé. Nous voulons garder, en tout cas à notre esprit, une non-marchandisation du secteur.

Je terminerai par rapport à l'indexation. Je vous ai bien entendue concernant le fait que les agents seraient bien indexés, mais je n'ai pas reçu de réponse concernant le dépassement de l'indice pivot qui a eu lieu en juin et pas en juillet. Ce dépassement d'un mois plus tôt sera-t-il bien compensé au niveau de vos compétences ?

Je vous remercie encore pour l'ensemble des réponses apportées.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse concernant les collaborations avec les universités. Je prends rendez-vous avec vous en 2027 pour avoir de plus amples informations sur l'avenir et l'organisation de l'archéologie en Wallonie. Je me réjouis que le climat soit redevenu serein au sein de l'AWaP, vu les nombreuses tensions qui étaient apparues lors de sa création.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Par rapport à la non-marchandisation, deux éléments doivent guider notre action : maintien de la qualité et maintien de l'accessibilité. Pour le surplus, le contexte budgétaire est ce qu'il est. On étudiera, bien entendu, la possibilité de partenariats avec le secteur privé, mais ces partenariats doivent faire en sorte que ces deux balises soient toujours présentes. C'est une condition indispensable.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Merci à Mme la Ministre pour l'ensemble des réponses qu'elle a pu apporter. Vous n'êtes pas seule, Madame la Ministre : ne vous inquiétez pas, nous sommes là, nous vous soutenons et nous avons confiance en vous. J'ai vu, à un moment donné, que vous étiez paniquée, mais ne vous inquiétez pas, vous avez bien réussi cette présentation et surtout les questions qui étaient nombreuses et parfois un peu techniques. On reviendra peut-être avec des questions écrites. Vous aviez également proposé au groupe socialiste de pouvoir envoyer quelques documents en réponse. J'aurai aussi une petite demande, plutôt adressée à Mme la Présidente ou à Mme la Secrétaire, à savoir la possibilité de diffuser les documents également à l'ensemble des membres de la Commission via la plateforme.

Je voulais vous remercier aussi parce que l'on connaît tous le contexte très tendu au niveau budgétaire et vous avez tout de même réussi, certes avec l'appui du Gouvernement, à dégager des moyens complémentaires. On n'insiste pas assez sur cela auprès de vous. Vous avez eu aussi la franchise, et j'aime beaucoup cette méthode qui est la vôtre d'analyser le fonctionnement en cours, de dire quand cela ne va pas, de corriger, d'orienter en donnant un nouveau cap. Parfois, nous voulons aller un peu plus vite que la musique, notamment en matière de rationalisation, mais je comprends totalement les priorités qui sont les vôtres.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour l'entièreté de vos réponses. C'était très complet. Je pense que mon collègue a bien résumé la situation sur le MICE. On reviendra lors de la rentrée parlementaire ou un peu plus tard pour l'évaluation.

Au niveau des grands événements et autres, oui, il est important de subventionner les grands événements, mais, comme vous l'avez dit aussi, en période où l'argent public est assez rare, il faut aussi que l'on ait un impact. Nul doute que, fin d'année, on pourra avoir une vision de l'impact réel de cette subvention. Encore une fois, je crois que cela aura un réel impact et c'est bien le plus important.

Au niveau des lacs, je vous ai sentie un peu agacée, mais rassurez-vous, j'ai entendu les différents points de vue et la balle est maintenant dans le camp du conseil d'administration. C'est à eux de prendre les bonnes décisions. Je leur fais confiance.

J'ai encore deux ou trois éléments, mais je reviendrai en questions écrites.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir répondu à toutes nos questions, notamment celles concernant les lacs de l'Eau d'Heure. Effectivement, on sent que le renouveau arrive. J'ai pleine conscience de toutes les décisions qui ont été prises et je fais également confiance au nouveau conseil d'administration. Comme vous l'avez dit, il est important de pouvoir valoriser l'existant. Je tenais à vous remercier ainsi que l'ensemble de votre cabinet pour la dynamique fournie concernant le rayonnement touristique wallon. Merci pour tout le travail accompli.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je me joins à ces remerciements à l'attention de la ministre et de son cabinet pour tout ce travail et surtout pour cette politique ambitieuse. Je me suis exprimée plus longuement précédemment sur notamment la politique en matière de la Petite Enfance, mais je retiens trois mots que vous avez dits : c'est une politique exigeante,

cohérente et stratégique que nous souhaitons et entendons mener. Je ne peux que saluer cette ambition que nous rejoignons tous dans ce contexte particulier.

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen des divisions organiques plutôt que de passer tout en revue.

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Dans la DO 09 « Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques », programme 09.018 « Tourisme », pouvez-vous nous apporter des précisions sur la reventilation effectuée et les projets visés concernant les subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens, avec une reventilation effectuée hors de l'ajustement ? Je me fais la ventriloque de Mme Roberty.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – C'est la réponse que j'ai apportée à Mme Desalle tout à l'heure. Je n'ai pas le détail complet de l'ensemble des projets, mais c'est notamment « Voies d'autrefois », le projet Traver(re)se, le projet Inclusiversel Tourism et Commissariat général au tourisme, Memoria Romana.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Pourrions-nous les avoir par écrit, Madame la Ministre ?

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Je n'y vois pas d'inconvénient.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

Mme la Présidente. – La Commission du tourisme et du patrimoine recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materie* de la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Guillaume Soupert à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les risques de disparition du patrimoine culturel »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupert à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les risques de disparition du patrimoine culturel ».

La parole est à M. Soupert pour poser sa question.

M. Guillaume Soupert (MR). – Madame la Ministre, de nombreuses petites églises ont été désacralisées au cours des dernières années, souvent en raison de leur état et des coûts que représenterait une rénovation. Ce faisant, le patrimoine culturel se voit s'amenuiser au cours du temps, alors qu'énormément de citoyennes et citoyens y sont attachés.

En effet, dans pratiquement chaque village de Wallonie, l'édifice religieux qui s'y trouve est devenu le symbole du village ou le lieu de ralliement de bon nombre d'événements. Par exemple, l'église de Villerot, dans l'entité de Saint-Ghislain, risque la démolition en raison de son état, ce qui attriste les habitantes et habitants du village.

Dès lors, il existe des risques liés à la disparition de ce patrimoine culturel, notamment sur le plan touristique, puisque ces sites attirent toujours de nombreuses personnes, tant leur caractère architectural impressionne.

Quelle analyse faites-vous concernant les risques liés à la disparition du patrimoine culturel en Région wallonne ? Des mesures existent-elles pour prévenir la diminution de ce riche patrimoine, qui incarne aussi la Wallonie ? Des mesures de soutien pour lutter contre la disparition du patrimoine culturel sont-elles étudiées ?

À plusieurs reprises, avec mon collègue M. Daye, j'ai interpellé aussi le ministre des Pouvoirs locaux concernant les réformes potentielles en matière de fabrique d'église, où l'on sait aussi qu'il y a des soucis par rapport à cela.

Mme la Présidente. – La parole est Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, en tant que ministre du Patrimoine, ma compétence porte plus spécifiquement sur les édifices classés. À ce titre, ma responsabilité est de veiller à leur préservation et de contribuer à leur donner un avenir viable.

Plusieurs dispositifs existent déjà pour prévenir la dégradation et accompagner les propriétaires dans la gestion de ces biens. L'AWaP met ainsi à leur disposition des outils d'accompagnement, notamment sous la forme de conseils techniques. Elle apporte un suivi dans le cadre des réunions de patrimoine en vue de l'obtention des autorisations nécessaires. Des mécanismes de subventions sont également disponibles. Ces aides financières couvrent tant les études préalables indispensables à la définition de projets cohérents que les travaux eux-mêmes, qu'il s'agisse d'entretiens, de restaurations ou encore d'interventions conservatoires d'urgence. Elles constituent un levier important pour préserver l'intégrité des édifices et éviter leur dégradation.

Sur le plan réglementaire, je rappelle que le Code wallon du patrimoine prévoit en son article D.25 une interdiction de principe de toute destruction ou démolition totale d'un bien classé, sauf exceptions très encadrées. À ce jour, aucune demande de démolition d'églises classées n'a été introduite auprès de mon cabinet, ce qui témoigne d'une vigilance réelle des acteurs concernés.

Pour conclure, en vue d'encourager la réflexion sur la revalorisation et la réaffectation du patrimoine culturel, l'AWaP a organisé en mai dernier un colloque consacré à cette thématique, dont la rediffusion est d'ailleurs disponible sur la chaîne YouTube de l'AWaP. Cet événement, organisé sur deux journées, a rassemblé un public nombreux et varié, et a permis notamment de mettre en avant quelques exemples réussis de reconversions d'édifices de culte en Wallonie comme dans les régions voisines afin de préserver ce patrimoine bâti. Dans ce type de projet, je tiens à rappeler qu'un éventuel classement ne doit pas être perçu comme un frein à la réaffectation, mais plutôt comme une opportunité.

Enfin, l'AWaP reste à disposition des porteurs de projets, tout comme des ASBL telles que CIPAR, le Centre interdiocésain du patrimoine et des arts religieux, qui travaille en étroite collaboration avec l'AWaP et qui est à disposition des opérateurs qui s'interrogent aujourd'hui sur les perspectives de leur patrimoine religieux.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupарт.

M. Guillaume Soupарт (MR). – On sait qu'un certain nombre d'édifices ne sont pas forcément classés, mais sont difficiles à gérer sur le terrain. J'espère d'ailleurs que la réforme des fabriques d'église dont je parlais tout à l'heure pourra aider à améliorer la gestion de ceux-ci.

Un vrai dialogue doit être mené avec les autorités ecclésiastiques afin de rationaliser les choses et reconvertir. Il y a des exemples dans ma région de bâtiments qui ont été reconvertis, que ce soit en logements, en commerces ou en espaces de coworking, et qui sont de très chouettes lieux pour lesquels on garde toute la beauté du patrimoine, mais en leur assurant un avenir.

Merci pour les différents éléments concernant le Code du patrimoine qui permettent d'aider à cela. Je pense que sur le terrain, personne ne veut détruire ces bâtiments, mais malheureusement, leur état se détériore au fur et à mesure des ans.

**Question orale
de Mme Armelle Gysen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les dégâts sur les biens patrimoniaux à la
suite des intempéries »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les dégâts sur les biens patrimoniaux à la suite des intempéries ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, les violents orages et les fortes précipitations de la fin du mois de mai, dans une bonne partie de la Wallonie, ont provoqué des inondations, des coulées de boues et la fermeture de certains espaces publics. Ils ont sollicité la mobilisation des services de secours un peu partout sur le territoire.

Le patrimoine wallon a également été touché par ces intempéries, notamment l'abbaye de Villers-la-Ville, propriété de la Région wallonne. Elle a été victime d'une coulée de boue descendue de la vallée suite aux orages du samedi 30 mai en soirée. Il a donc fallu nettoyer tout le site recouvert d'une épaisse couche de boue, afin de le rouvrir au public le plus rapidement possible.

Madame la Ministre, des dégâts affectant le patrimoine de l'abbaye de Villers-la-Ville ont-ils été constatés? Je crois que c'est le restaurant qui a été touché. Dès lors, l'abbaye en elle-même a-t-elle été

atteinte par les dégâts ? Dans la mesure où l'abbaye a déjà été confrontée à ce type d'événement, des dispositions sont-elles prévues afin d'éviter que de nouvelles coulées de boue ou inondations ne se produisent à l'avenir ?

De manière plus générale, disposez-vous d'une évaluation des dégâts occasionnés durant ces intempéries sur les biens classés en Wallonie ? L'AWaP a-t-elle été interpellée dans ce cadre ? En cas de dégâts sur des biens classés, des demandes d'indemnisation pourront-elles être introduites ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, suite aux intempéries importantes des 30 et 31 mai derniers, l'abbaye de Villers-la-Ville, propriété régionale – comme vous l'avez souligné –, a dû faire face à des inondations et à des coulées de boue.

Les dégâts se sont concentrés sur deux zones, la première se situant dans l'enclos sacré, au niveau du cloître et de la porte de la pharmacie, qui a vu arriver une coulée de boue en provenance de l'intersection de la rue de l'Abbaye et de la drève des Quatre chênes. La boue a nécessité un important travail de nettoyage de l'ASBL de gestion du site. J'en profite pour remercier l'ensemble du CA et des bénévoles, qui se sont démenés pour remettre en ordre ce qui pouvait l'être, ce qui a permis au site d'accueillir des visiteurs dès le dimanche.

Le nettoyage des vestiges est maintenant terminé. Les activités de l'ASBL du mois de juin pourront avoir lieu comme prévu. La remise en état des sentiers tels qu'ils étaient avant les dégradations aura lieu dans les prochains jours avec l'aide de l'AWaP, qui se charge du marché pour fournir, notamment, la dolomie.

La deuxième zone impactée par les précipitations concerne la brasserie du Moulin, où les fenêtres donnant sur la Thyle ont cédé suite à une crue soudaine, ce qui a rendu le lieu inexploitable pendant plusieurs jours. Les dégâts concernent principalement le réseau électrique et l'ascenseur, mais aussi le centre d'accueil des visiteurs.

Il faut noter la réactivité de l'ASBL, qui a trouvé des solutions pour ne pas interrompre l'exploitation touristique du site – celle-ci a repris le lundi et non le dimanche, contrairement à ce que je viens d'indiquer –, et de l'AWaP, qui a déjà lancé son marché de travaux pour la réparation des tableaux électriques.

Pour la suite, l'AWaP a prévu d'améliorer la capacité du moulin à résister à une montée soudaine du niveau de la Thyle en adaptant les ouvertures et fenêtres les plus sensibles. De plus – c'est l'élément le plus important –, l'AWaP va ouvrir le dialogue avec la Province du Brabant wallon, qui est en charge de la gestion de ce

cours d'eau, pour voir si des solutions structurelles peuvent être envisagées pour mieux protéger le site.

Concernant les coulées de boue, les origines et les solutions doivent se discuter de manière globale, notamment avec la Commune, car cela dépasse largement la gestion de l'abbaye. Par ailleurs, le projet – en cours – d'aménagement d'un trottoir le long de la rue de l'Abbaye par le SPW Mobilité et Infrastructures pourra certainement, à terme, améliorer la situation en drainant l'eau qui provient des hauteurs vers la plaine avant son arrivée dans les vestiges.

En ce qui concerne les autres propriétés régionales et biens classés, c'est le seul bien qui a subi de manière aussi dure les intempéries.

Enfin, à propos des indemnisations, un dossier a bien été ouvert auprès de l'organisme assureur de la Région pour les dégâts occasionnés.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses, qui prouvent que les solutions que l'on peut apporter à ce type de problème sont multiples et peuvent trouver leur origine tant au sein de la Province du Brabant wallon que parmi les nombreux bénévoles de cette ASBL et son CA, qui ont œuvré chaque nuit pour rendre le site accessible le plus vite possible. Vous avez raison de le souligner ; je vous en remercie et je me joins à vos remerciements pour toutes ces équipes qui ont été épatantes sur le terrain pour préserver ce joyau du Brabant wallon.

**Question orale
de Mme Armelle Gysen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'inauguration du Centre de conservation
et d'étude de l'AWaP à Suarlée »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'inauguration du Centre de conservation et d'étude de l'AWaP à Suarlée ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 4 juin dernier a été inauguré le nouveau Centre de conservation et d'étude de l'Agence wallonne du patrimoine, situé à Suarlée. Cette infrastructure de près de 4 800 mètres carrés a pour vocation de centraliser et de conserver dans des conditions optimales les collections archéologiques wallonnes déjà étudiées et restaurées. Par ailleurs, ce nouveau bâtiment

permettra le traitement, la restauration et l'étude de biens archéologiques.

Répondant à un besoin identifié de longue date, la création de ce centre a également été accélérée par les conséquences des inondations de juillet 2021, qui avaient fortement endommagé les installations de l'AWaP à Saint-Servais. Les réserves archéologiques avaient été submergées et les collections transférées temporairement sur le site militaire du Sart-Hulet, à Jambes. Des moyens issus du Plan de relance de la Wallonie ont ensuite été mobilisés afin d'assurer la pérennité de la conservation de ces collections.

Dans ce contexte, une stratégie est-elle prévue afin de valoriser les collections conservées dans ce nouveau bâtiment ? Le cas échéant, pouvez-vous la détailler ? L'ouverture de ce nouveau centre permettra-t-elle, d'une manière ou d'une autre, de résorber les retards dans le traitement des post-fouilles ? Quelle marge de capacité le nouveau centre offre-t-il pour l'intégration de nouvelles collections archéologiques ? Des activités de médiation, des visites guidées ou des journées portes ouvertes seront-elles organisées à destination du grand public, des écoles, des étudiants et des associations intéressées par l'archéologie et le patrimoine ?

Enfin, quelle place ce nouvel équipement occupera-t-il dans les collaborations entre l'AWaP, les universités, les centres de recherche et les institutions muséales ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le nouveau Centre de conservation et d'étude de Suarlée joue désormais un rôle essentiel dans la valorisation des collections archéologiques qu'il conserve. L'objectif est de mettre à disposition le mobilier archéologique dans le cadre de prêts temporaires ou permanents, notamment pour les institutions muséales qui en font la demande. Le CCE, grâce à une base de données qui sera accessible à terme, aussi bien en interne qu'en externe, pourra toucher un public encore plus large et favoriser des échanges internationaux. L'équipe du CCE souhaite également initier des projets de valorisation et de sensibilisation en proposant des thématiques ou des objets afin de faire vivre les collections.

De plus, l'accueil au CCE de nombreuses collections étudiées, en attente de transfert et toujours conservées dans les dépôts des zones opérationnelles depuis les inondations, permettra de désengorger les entrepôts provinciaux. Par ailleurs, l'appui que le CCE apportera aux zones dans le cadre de la gestion de ces entrepôts, en particulier en matière d'inventorisation des collections, facilitera leur mise à disposition pour les études post-fouilles, que celles-ci soient réalisées en interne à l'AWaP ou en externe, avec le partenariat des

universités, par exemple. Le CCE participera à résorber une partie du passif des post-fouilles.

Les volumes des réserves ont été calculés afin de pouvoir intégrer l'ensemble des collections déjà étudiées, l'ensemble du matériel dit sensible, étudié ou non – les métaux, les verres, les organiques –, ainsi que les collections qui seront mises au jour au cours des 15 prochaines années à minima.

Concernant la médiation, plusieurs axes ont été étudiés. Dans un premier temps, le CCE ouvrira ses portes lors de journées thématiques, comme les Journées européennes de l'archéologie ou celles du patrimoine. À ces occasions, le public pourra découvrir les facettes moins connues de l'archéologie. L'AWaP a également conçu une exposition permanente qui illustre les différentes étapes de la chaîne opératoire archéologique. Une publication dans la collection *Les chantiers du Patrimoine* apporte les compléments d'information sur le centre. Sur demande, des visites seront organisées et des chantiers-écoles à destination des étudiants en archéologie et conservation-restauration seront planifiés. Des formations seront également proposées à nos partenaires, tels que Musée et Société en Wallonie.

La salle d'étude pourra être mise à disposition des chercheurs ou des étudiants. Le Centre de conservation et d'étude de l'AWaP se veut être un lieu d'échanges et d'accueil pour tous les acteurs de l'archéologie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je remercie Mme la Ministre de sa réponse. On voit évidemment la résilience des territoires face aux catastrophes naturelles, qui a pu en ressortir quelque chose de beau et une étape importante pour la politique patrimoniale wallonne, qui répond très certainement à un besoin identifié et offre des conditions adaptées à la conservation et à l'étude de ces collections.

L'enjeu était évidemment que cette politique soit pérenne. J'ai eu plaisir à vous entendre parler de 15 ans, ce qui est une bonne nouvelle pour faire vivre ces collections dans la durée et ne pas les laisser mourir doucement d'un mandat à l'autre et de politiques ambitieuses à d'autres dans l'oubli. Je note aussi ces synergies, qui sont belles à voir.

L'exposition permanente de l'AWaP, je ne peux m'empêcher de penser à la communication. Je vous ai entendue parler des écoles, mais sans doute qu'informer nos médias de l'existence de ce centre pourrait être une belle opportunité de visibilité. Je vous vois sourire, certainement y avez-vous déjà pensé.

Question orale
de M. Loris Resinelli
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le feu vert pour le dépôt des dossiers de
subvention pour la création d'aires de motor-
homes en région du Centre »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le feu vert pour le dépôt des dossiers de subvention pour la création d'aires de motor-homes en région du Centre ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 15 mai dernier, l'arrêté ministériel relatif à la création, à la modernisation et à l'extension des aires publiques d'accueil pour motor-homes est entré en vigueur. Il permet ainsi la pleine mise en œuvre des dispositions du Code wallon du tourisme en la matière.

Rappelons que ce code prévoit que des projets éligibles de création d'aires de motor-homes puissent être assortis d'un taux de subvention jusqu'à 60 %, ce qui est très intéressant, et qui intéresse d'ailleurs fortement deux communes, deux villes de ma belle région du Centre, à savoir la Ville de La Louvière et la Ville de Braine-le-Comte. Vous n'êtes pas sans savoir – j'ai déjà eu l'occasion de vous interpellier à ce sujet – que ces deux communes ont des projets de développement de sites pour motor-homes. La Ville de La Louvière voit ce projet au pied de l'ascenseur à bateaux géant de Strépy-Thieu, tandis que la Ville de Braine-le-Comte le voit au pied du plan incliné de Ronquières. Ce sont là deux sites formidables, deux sites remarquables de notre région du Centre, situé de part et d'autre, à l'entrée nord et à l'entrée sud du magnifique canal du Centre, avec ces ascenseurs à bateaux. Cet endroit est classé à l'UNESCO. Ils sont tous les deux situés également à proximité d'axes autoroutiers qui structurent notre Wallonie et au bord d'un réseau structurant de RAVeL, puisque les berges du canal et le chemin de halage sont un réseau RAVeL très structurant pour la région du Centre.

Ces deux projets reçoivent cet arrêté ministériel avec grand intérêt, puisqu'il y avait des craintes que les deux projets ne soient concurrents entre eux, vu leur distance l'un de l'autre. Cette question de la distance minimale allait apparaître dans cet arrêté ministériel. Visiblement, c'est une bonne nouvelle puisque la distance semble ne pas être un frein à ces deux projets.

Madame la Ministre, j'ai quelques questions par rapport à cet arrêté ministériel que vous avez signé. Premièrement, par rapport aux deux projets en région du Centre, Tourisme Wallonie a-t-il reçu les dossiers de

demande de subvention relatifs à la création d'aires publiques d'accueil pour motor-homes à Strépy et à Ronquières ? Deuxièmement, une fois ces dossiers reçus, quel sera le délai de traitement de ceux-ci par l'administration et à quel horizon les communes peuvent-elles espérer avoir une décision par rapport à leurs demandes de subventions pour leurs deux projets ?

Enfin, outre ces projets de Strépy et de Ronquières, avez-vous déjà reçu d'autres projets, à travers notre belle Wallonie, de ce type ? En effet, on sait que le tourisme en motor-home est en essor. Nous avons dès lors tout intérêt à pouvoir jouer avec ces touristes qui viennent découvrir notre belle Wallonie et ses richesses.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, cet arrêté ministériel est une opportunité pour développer un tourisme itinérant moderne, structuré et respectueux des équilibres territoriaux. Le dispositif a été conçu pour soutenir l'attractivité touristique de nos territoires, en fournissant des aires de motor-homes qualitatives, tout en protégeant les investissements déjà réalisés par les acteurs privés et publics.

Sur ce dernier point, le nouveau cadre réglementaire impose que chaque aire subsidiée respecte une distance minimale de cinq kilomètres à vol d'oiseau par rapport à toute autre aire enregistrée. Une dérogation à cette distance peut toutefois être octroyée pour les projets démontrant leur pertinence à l'aide de critères objectifs : par exemple, la saturation des infrastructures existantes, le manque d'offre en haute saison ou l'absence d'équipements adaptés dans certaines zones. Cette approche permet d'éviter la multiplication d'infrastructures et protège les entrepreneurs touristiques qui investissent depuis des années dans la qualité de l'accueil en Wallonie.

Pour en revenir plus concrètement à vos questions, Tourisme Wallonie n'a reçu, à ce jour et officiellement, aucune demande de subvention concernant les sites de La Louvière et de Braine-le-Comte. Cela ne devrait toutefois assurément pas tarder. L'arrêté date, de plus, d'un peu plus de 15 jours. Il faut donc laisser le temps aux projets d'être déposés.

En termes de délai, le Code wallon du tourisme prévoit un délai d'analyse sur la complétude de la demande de 30 jours par Tourisme Wallonie. Dans le cas où le dossier ne serait pas complet, le demandeur dispose de 120 jours additionnels maximum pour le compléter, et ce, à dater de la notification du relevé des pièces manquantes. Comme son nom l'indique, l'analyse de la complétude ne constitue pas une décision en soi. Cette étape permet uniquement de vérifier que tous les éléments ont bien été transmis à Tourisme Wallonie pour procéder ensuite à l'analyse du dossier.

Après cette première étape, Tourisme Wallonie peut instruire le dossier. Les dossiers me sont ensuite transmis afin que je puisse sélectionner les projets à subventionner. Si le dossier n'est pas sélectionné dans l'année qui suit la notification du caractère complet de la demande, la demande est considérée comme nulle, sauf décision de prolongation du délai.

Enfin, Tourisme Wallonie n'a pas non plus reçu officiellement de demandes de subvention pour d'autres aires de motor-homes. Néanmoins, sur base des contacts que Tourisme Wallonie a avec les opérateurs – vous allez être rassuré sur ce point –, il semble que plusieurs projets soient en attente de l'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel précité et soient donc prêts à introduire leur dossier prochainement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre, je ne doute pas que les villes de La Louvière et de Braine-le-Comte vont s'empresse, dans les prochains jours, de finaliser les dossiers pour pouvoir les déposer, tant les deux projets me semblent pertinents de part et d'autre de ce magnifique canal du Centre. Vous avez annoncé la distance minimale de cinq kilomètres à vol d'oiseau. Je m'en réjouis, parce que dans le cadre de ces deux dossiers, il y a quand même plus de cinq kilomètres à vol d'oiseau entre les deux. Il y a là un frein, un obstacle potentiel qui était identifié qui saute. Il n'y aura même pas besoin de demander une dérogation, même si je pense qu'ils auraient pu l'obtenir, puisque les deux dossiers me semblent tout à fait pertinents. C'est une bonne nouvelle pour ces deux projets, qui vont pouvoir être déposés et qui ne seront pas en concurrence cannibale l'un avec l'autre – tant mieux.

Je note également – c'est très important que vous l'ayez précisé – qu'il y a aussi une vigilance à ce qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale vis-à-vis d'investisseurs privés qui auraient effectué des investissements. Ce n'est pas le cas en région du Centre, mais je pense que c'est salutaire pour la Wallonie et pour celles et ceux qui investissent leur argent pour le développement de notre tourisme et de notre Région. Vous avez annoncé de bonnes nouvelles à ce sujet ; je vous en remercie.

**Question orale
de M. Guillaume Soupart
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le développement du tourisme dans les
vignobles de Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le développement du tourisme dans les vignobles de Wallonie ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, depuis maintenant plusieurs années, la Wallonie connaît une véritable expansion du nombre de vignobles. Ce n'est pas pour nous déplaire. D'ailleurs, certains reçoivent des distinctions internationales, attestant de la qualité des produits de notre territoire. Plus récemment, il y a aussi eu le développement du label BelBul, qui met en avant toutes les bulles qui sont créées sur notre territoire.

Pour profiter de l'essor de ce secteur, certains domaines ont ainsi décidé de développer l'activité touristique autour des vignes, en offrant des balades gourmandes ou, plus récemment, en proposant des hébergements avec une vue imprenable sur les vignes. Ainsi, la Région wallonne pourrait profiter de l'expansion et de la qualité de ce qui est proposé dans les vignobles, et qui s'impose d'année en année, comme l'un des visages de la fierté touristique wallonne.

Dès lors, Madame la Ministre, de manière générale, comment le Gouvernement wallon entend-il soutenir l'essor du tourisme dans les vignobles wallons ? Pouvez-vous dresser un bilan de ce qui a déjà été fait en la matière ? De nouvelles initiatives mettant en avant ces différents projets sont-elles étudiées ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, le nombre de producteurs de vin progresse dans notre Région. D'ailleurs, quatre appellations wallonnes bénéficient aujourd'hui d'une reconnaissance européenne : l'IGP « Vin des Pays de Wallonie », l'AOP « Côtes de Sambre et Meuse », l'AOP « Crémant de Wallonie » et l'AOP « Vin mousseux de qualité de Wallonie ».

Cette évolution constitue une opportunité pour diversifier l'offre touristique wallonne, mais il convient de la situer à sa juste place. L'œnotourisme reste un tourisme de niche. Il ne constitue pas à lui seul le motif principal d'un séjour pour la majorité des visiteurs, mais

il représente une expérience complémentaire de qualité, qui est capable d'enrichir un séjour axé sur le patrimoine, la gastronomie, la nature et les découvertes locales. Plusieurs domaines viticoles wallons proposent déjà des activités accessibles au grand public : des visites guidées, des dégustations, des balades gourmandes, des événements, de la restauration ou même des hébergements au cœur des vignes. Des sites comme le Château de Bioul, le Domaine du Chant d'Éole et le Vignoble des Agaises illustrent cette dynamique et montrent que l'expérience viticole peut utilement compléter l'offre touristique d'un territoire.

Le soutien régional se traduit principalement par la promotion, qui est assurée par VisitWallonia. Une carte téléchargeable des vignobles et des distilleries à visiter permet d'orienter les visiteurs vers les producteurs ouverts au public.

Les domaines et leurs activités sont également valorisés via le site internet, les réseaux sociaux, les newsletters, les actions presse et l'accueil de journalistes ou encore d'influenceurs. VisitWallonia a aussi développé des produits touristiques structurés, dont cinq circuits « Vignobles et Châteaux », qui associent domaines viticoles, patrimoine, gastronomie et hébergements. Cette approche est importante, car elle évite de présenter l'œnotourisme comme une offre isolée. Ce dernier s'inscrit plutôt comme une valeur ajoutée dans des séjours plus complets et plus immersifs.

Pour les prochaines années, l'objectif est de consolider cette offre de niche, en poursuivant la promotion des circuits existants, en intégrant les nouvelles infrastructures développées dans les domaines viticoles et en renforçant les collaborations avec les acteurs du secteur, notamment l'APAQ-W, l'Association des vignerons de Wallonie et la dynamique BelBul. Comme vous, j'ai foi dans les perspectives pour ce tourisme autour de l'œnologie. On voit combien l'offre touristique wallonne en la matière est en train de s'étendre et combien nous nous retrouvons aujourd'hui face à de belles perspectives

pour lesquelles il importe que VisitWallonia continue de valoriser le potentiel.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre. C'est vrai que l'on n'est pas encore au niveau français où il y a parfois des gens qui font des séjours touristiques uniquement pour le vin. J'espère que cela pourra arriver, vu la richesse de notre sol et les changements de température dus aux changements climatiques malheureusement. Au final, cela permet de développer un terroir aussi ici. J'espère que, avec toutes les actions mises en place par votre cabinet et par VisitWallonia, on pourra continuer de faire progresser ce très chouette secteur à soutenir en matière touristique.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- Mme Roberty, sur « le lancement de la saison des baignades et le développement des zones de loisirs nautiques » ;
- Mme Roberty, sur « le suivi des engagements issus de la rencontre informelle des ministres du Tourisme de l'Union européenne à Varsovie en juillet 2025 » à Mme Lesrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 53 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Grégory Chintinne, MR
M. Maxime Daye, MR
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
Mme Armelle Gysen, Les Engagés
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Sylvie Muratore, PS
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Sabine Roberty, PS
M. Guillaume Soupart, MR
Mme Patricia Van Walle, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AOP	appellation d'origine protégée
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusque 2018)
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (BtoB)
BDO	Binder, Dijker, Otte & Co. (réseau de cabinets d'audit)
CA	conseil d'administration
CCE	Centre de conservation et d'étude
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant
CIPAR	Centre interdiocésain du patrimoine et des arts religieux
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DF	domaine fonctionnel
DO	division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GT	groupe de travail
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IF	Inspection des finances
IGP	indication géographique protégée
MICE	meetings, incentives, conventions & exhibitions (réunions, congrès, conventions et expositions)
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
PPP	partenariat public-privé
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RAVeL	réseau autonome des voies lentes
SPW	Service public de Wallonie
STR	short term rental (location à court terme)
UAP	unité(s) d'administration publique
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNIPSO	Union des entreprises à profit social - Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (non marchand)
UPAV	Union professionnelle des agences de voyages
UREBA	renovation énergétique des bâtiments (subventions)